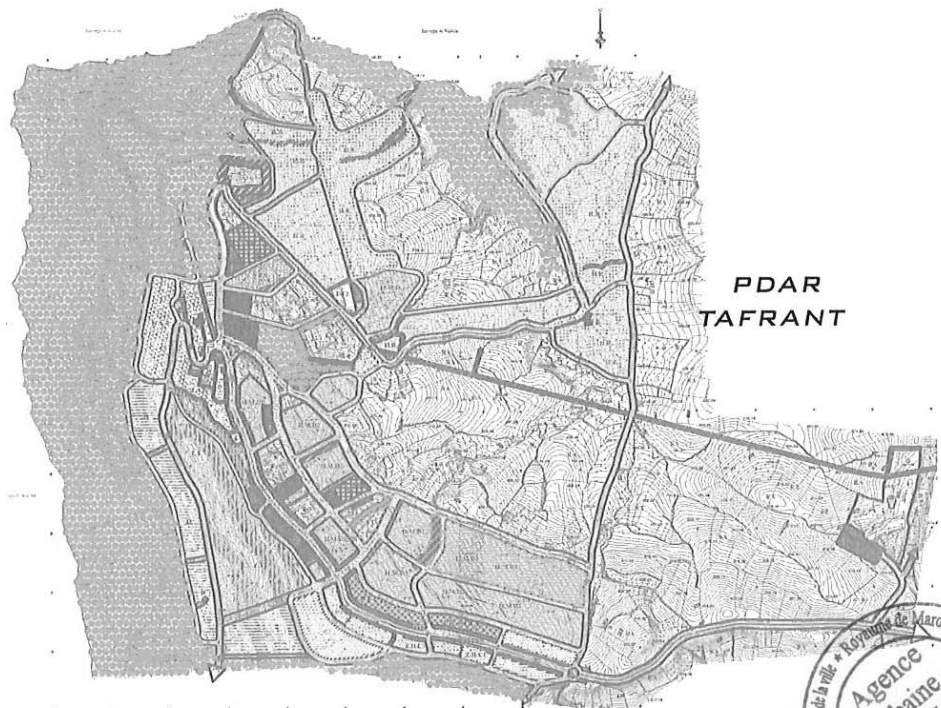




## PLAN DE DEVELOPPEMENT DE TAFRANT

### NOTE DE PRESENTATION



# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	4
<b>I- CONTEXTE REGIONAL ET PROVINCIAL</b>	4
<b>A- ENVIRONNEMENT REGIONAL</b>	4
<b>1- DONNEES NATURELLES</b>	5
1-1 Géomorphologie	5
1-2 Le cadre naturel	6
<b>2- CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES.</b>	7
2-1 Répartition spatiale de la population	7
<b>3- DONNEES ECONOMIQUES</b>	8
3-1 Le secteur primaire	8
3-2 Le secteur secondaire	9
3-3 Le secteur tertiaire	10
<b>4- INFRASTRUCTURES DE BASE</b>	10
4-1 Infrastructures de communication	10
4-2 Réseaux divers	11
<b>5- EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS</b>	12
5-1 Equipements sanitaires	12
5-2 Education	13
5-3 Equipements culturels et sportifs	13
<b>6- HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	14
<b>7- ENVIRONNEMENT</b>	14
<b>8- CONTRAINTES ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>	15
8-1 Potentialités et atouts	15
8-2 Contraintes et entraves de développement	16
<b>B- CONTEXTE COMMUNAL ET LOCAL</b>	17
<b>1- CARACTERISTIQUES NATURELLES</b>	17
1-1. Situation géographique	17
1-2. Climat et pédologie	17
1-3. Ressources en eau	18
<b>2- CARACTERISTIQUE DEMOGRAPHIQUE</b>	18
2-1 Population et ménages	18
2-2 La structure démographique	18
2-3 Analphabétisme et scolarisation	19
2-4 Situation sociale	19
<b>3- BASE ECONOMIQUE</b>	20
3-1 Secteurs d'activité	20
<b>4- DONNEES ENVIRONNEMENTALES</b>	24
4-1 Potentiel environnemental	24
4-2 Problèmes et nuisances	24
<b>5- GESTION COMMUNALE</b>	25

5-1 Ressources humaines	25
5-2 Ressources financières	25
<b>6- ANALYSES SPATIALE DE L'AIRE D'ETUDE</b>	<b>27</b>
6-1 Infrastructures	27
6-2 Les équipements	29
6-3 Foncier	31
6-4 Forme urbaine	31
6-5 Habitat et conditions d'habitation des ménages	31
6-6 Evaluation de l'ancien PDAR	32
<b>7- PLAN D'OCCUPATION DU SOL</b>	<b>33</b>
7-1 L'habitat	33
7-2 Equipements de superstructure	33
7-3 Activités commerciales	34
<b>PROJET DE PLAN DE DEVELOPPEMENT AU 1/2000<sup>ème</sup> ET SON REGLEMENT</b>	<b>35</b>
<b>SYNTHESE, PROJECTIONS ET PROJET DE PLAN DE DEVELOPPEMENT AU 1/2000<sup>ème</sup></b>	<b>35</b>
<b>1- SYNTHESE</b>	<b>35</b>
1-1 Niveau régional	35
1-2 Niveau communal et du centre de Tafrant	35
1-3 Les projections démographiques pour les dix années à venir	38
Annexe	44

**NOTE DE PRESENTATION**  
**DU P.D.A.R. DU CENTRE DE TAFRANT**  
**DANS LA COMMUNE RURALE DE TAFRANT**

## **PREAMBULE**

---

La présente étude relative au PDAR du centre de la commune rurale de **TAFRANT**, concerne un espace rural et montagneux par excellence et rentre, par conséquent, dans le cadre d'une politique de mise à niveau du monde rural.

**Tafrant** est un centre administratif et chef lieu de commune et qui a connu comme des centres de même type avec une topographie difficile, une évolution faible comparativement à ses atouts et ses potentialités. La commune **Tafrant** comprend actuellement d'après le RGPH 2014, 14246 habitants pour 2979 ménages, enregistrant ainsi un TAMA faible de l'ordre de +0,45% ces dix dernières années.

La population de la commune est composée de plus de 53,1% de femmes (PCD 2010) contre 51% au niveau provincial. Le sexe masculin représente 46,9% de la population communale.

Le nouveau PDAR doit orienter l'urbanisation, proposer une typologie adéquate tout en diversifiant les fonctions (activités économiques, commerciales, d'animation et de loisirs, de tourisme,...). Le déficit et les propositions d'équipement futurs doivent être pensés d'une manière à satisfaire la population locale et celle de la commune. Ce complément d'équipement doit en premier lieu fixer les populations et éviter l'exode rural vers d'autres centres. Le cadre bâti n'est pas à la hauteur des aspirations des autorités et des élus.

L'implantation de typologies plus structurantes ne peut qu'améliorer l'espace urbain tout en soignant l'image architecturale des constructions en s'inspirant des bâtisses des différents douars qui composent le centre. Les quartiers sous équipés et les bidonvilles doivent être restructurer et leurs espaces paysager amélioré. Le mode de construction doit s'inspirer du vécu local et du patrimoine architectural encore présent.

Après avoir dressé les principales caractéristiques du centre de **Tafrant**, l'orientation du développement urbain a été basée sur des atouts et des potentialités locales que se soit sur le plan économique, social et culturel. Ainsi l'organisation et la valorisation des ressources et des potentialités internes tant humaines que matérielles sont à la base de la conception du plan de développement du centre et de son règlement.

## **I- CONTEXTE REGIONAL ET PROVINCIAL.**

### **A- ENVIRONNEMENT REGIONAL :**

L'analyse régionale permet la mise en évidence des rapports entre le contexte régional et le développement du centre. Elle se base sur une approche pragmatique qui dégage les potentialités de la situation du centre en vue de l'organiser en axe de développement.

Le centre de Tafrant, chef lieu d'une commune située à l'ouest de la province de Taounate, fait partie de l'ensemble régional administrativement dénommé Région Economique **Fès-Meknès**, depuis le dernier découpage régional de 2015. Il faisait anciennement partie de la région **Taza-Al-Hoceima-Taounate**. Cette appartenance administrative entraîne plusieurs pôles à l'intérieure du territoire régionale renforcés avec les liens historiques et humains que

la province entretient avec le reste du pays et notamment avec les provinces limitrophes que sont Fès, Taza, Meknès,....

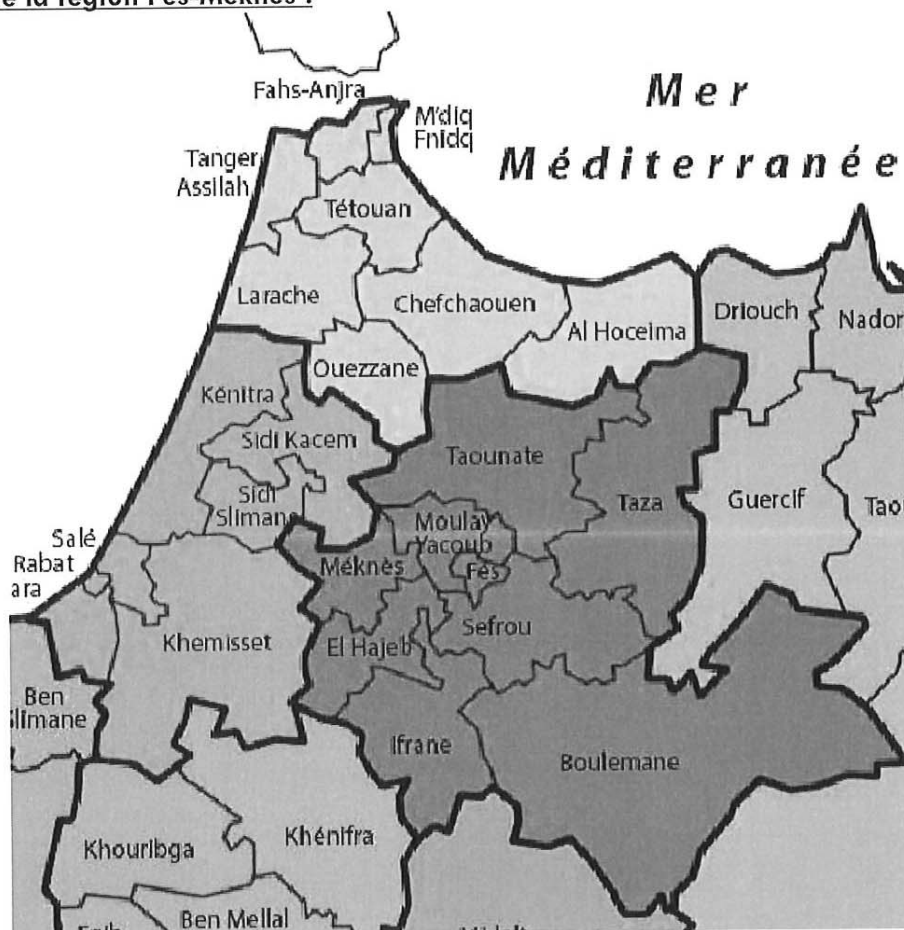
## 1- DONNEES NATURELLES

### 1-1 Géomorphologie

La province de Taounate, qui inclut la commune rurale de Tafrant, fait partie de la région Fès-Meknès nouvellement créée, est située au nord du Maroc. Elle est délimitée au Nord par la région Tanger-Tetouan- Al -Hoceima, au Sud par la région Drâa-Tafilalet, à l'est par la région de l'Oriental, et à l'Ouest par les régions de Rabat-Salé-Kenitra et Béni Mellal-Khénifra.

La région Fès-Meknès, dont le chef lieu est la ville de Fès, compte désormais 7 provinces et 2 préfectures.

#### Carte de la région Fès-Meknès :



Source : Media 24

D'après le RGPH 2014, dont les premiers résultats viennent à peine d'être officialisés, la population régionale s'établit à 4.236.892 habitants dont 1.672.672 ruraux (39,5%) et 2.564.220 urbains (60,5%).

Le taux d'urbanisation a donc grimpé entre 2004 et 2014 et s'affiche à un niveau toujours identique à la moyenne nationale de 60,4% en 2014. La région suit donc exactement la même évolution que le pays.

### Carte de la province de Taounate :



La province de Taounate est limitée par :

- Les provinces d'Al Hoceïma et Chefchaouen au Nord ;
- Les provinces de Moulay Yacoub et Sefrou au Sud ;
- La province de Taza à l'Est ;
- Les provinces de Sidi Kacem et Ouazzane à l'Ouest.

#### **1-2 Le cadre naturel**

Le territoire de la région est composé de deux grands domaines géographiques distincts qui structurent l'espace régional à savoir: le domaine Atlasique : composé d'un ensemble de relief vigoureux et le domaine Mésétien des Hauts. Ce domaine est marqué également par la présence de collines à relief doux, notamment dans la province de Taounate.

Cet ensemble géographique diversifié est également constitué de zones favorables à l'agriculture, telles que les plaines du Saïs à Meknès, de Tigrigra à Ifrane ainsi que certains périmètres de la Haute Moulouya.

Les disparités géographiques importantes à l'intérieur de la région engendrent des différences importantes au niveau du climat et de la pluviométrie. Ainsi, la région est caractérisée par un climat continental à hiver froid et sec et à été chaud dans sa partie nord, humide et froid dans les zones montagneuses du centre et semi désertique dans les hauts plateaux de la province de Boulemane.

La pluviométrie de la région est donc contrastée selon les zones :Le Moyen-Atlas est caractérisé par une zone humide fortement arrosée ( 600 et 800 mm/an), le Pré Rif et le flanc septentrional de la région constituent des zones moyennement arrosées avec des précipitations de 400 mm/an en moyenne et les zones alfatières du sud-est de la région et les plaines de la Moyenne Moulouya et de Guercif représentent des zones sèches ( 300 mm/an).

En ce qui concerne les eaux de surface, la région de Fès-Meknès est sillonnée par un réseau hydrographique important, comportant 17 barrages et lacs.

Les barrages, équipements vitaux pour l'économie régionale permettent la production d'eau potable mais également la régularisation des cours d'eau, la réduction des risques d'inondation, la production de l'énergie électrique ainsi que l'irrigation des terres agricoles.

Les réserves en eaux souterraines de la région sont quant à elles considérées comme modestes vu l'abondance des formations géologiques imperméables évitant la pénétration des eaux de pluies ou de neiges fondues.

La Province de **Taounate** fait partie de la région du Maroc qualifiée de zone pluvieuse. En ce qui concerne les écoulements de surface, la province est sillonnée par un réseau hydrographique important, comportant les Oueds Ouergha et ses principaux affluents, Inaouen et son affluent Oued Leben...

La coexistence harmonieuse de la montagne et de la forêt confère à la région de Fès-Meknès un patrimoine naturel exceptionnel avec des écosystèmes variés. Il est constitué essentiellement de forêts naturelles, de nappes alfatières et de plantations artificielles. Les principales essences forestières rencontrées sont constituées de chêne liège, de chêne vert, de cèdre, de thuya auxquelles s'ajoutent d'autres espèces telles que les genévriers rouge, oxyèdre et thurifère, le pin d'Alep et le caroubier.

A noter que 76 % des forêts de la région sont aménagées et 22 % en cours d'aménagement.

Dans la province de **Taounate**, la forêt couvre une superficie de 43.124 ha, soit 8% de la superficie de la Province. La couverture forestière est localisée en totalité dans la partie Nord de la Province.

## 2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

### 2-1 Répartition spatiale de la population

La population de la région s'élevait en 2014, à 4.236.892 habitants (soit 12,5% de la population totale du pays), dont 60,5% vivant en milieu urbain (contre 60,4% au niveau national).

La population de la région a connu entre 2004 et 2014 un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de +0,90%, en-dessous de la moyenne nationale de +1,32%. La province de **Taounate** a connu un TAMA négatif de -0,09

La densité moyenne régionale a augmenté entre 2004 et 2014 pour atteindre 104,8 hab./km<sup>2</sup>, contre 47,6 hab./km<sup>2</sup> au niveau national. Cette forte densité s'explique par la présence dans la région des grandes villes telles que Fès et Meknès à forte population.

Bien qu'elle ait connue une régression de sa population, la province de **Taounate** demeure la plus dense de la région (derrière les 2 préfectures) avec une densité de 118,6 hab./km<sup>2</sup> en 2014, soit près de 2,5 fois la moyenne nationale. Cette densité est cependant légèrement supérieure à la densité moyenne régionale de 104,8 hab./Km<sup>2</sup>.

La répartition de la population régionale entre milieu urbain et milieu rural démontre un déséquilibre entre les provinces. En effet, bien que la région soit à dominante urbaine et connaisse un taux d'urbanisation de 60,5% en 2014, d'autres provinces se démarquent avec de faibles taux d'urbanisation tel que la province de **Taounate** avec un taux de 13,0% (+2,8 points par rapport à 2004).



La population urbaine régionale est logiquement concentrée dans les préfectures de Fès et Meknès, qui représentent à elles deux 70,9% de la population urbaine de la région (selon le RGPH 2014).

Selon le RGPH 2004, nous constatons que 31,2% de la population de la région était constituée de jeunes de moins de 15 ans (35,5% dans la province de Taounate).

La population âgée de 15 à 59 ans, était quant à elle de 60,5% (55,7% dans la province de Taounate) et celle du troisième âge (60 ans et plus) ne représentait que 8,3% du total (8,8% dans la province de Taounate).

### 3. DONNEES ECONOMIQUES

#### 3-1 Le secteur primaire

La région est caractérisée par la prédominance des activités primaires qui concernent la moitié des actifs occupés. Le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) emploie en effet 49,1% de la population active en 2011. Le tissu industriel et les services occupent l'autre moitié des actifs de manière quasi-égale, avec respectivement 23,4% et 27,5%.

#### a- L'agriculture

L'agriculture est l'activité dominante dans la région et constitue un des principaux piliers de l'économie. Elle jouit d'une bonne qualité de sol, d'une productivité intéressante, d'un climat propice et favorable à une diversification agricole et d'une main d'œuvre qualifiée et abondante.

L'agriculture emploie 49,1% de la population active. La superficie agricole utile (SAU) est de 1.415.905 hectares (soit 35 % de la superficie totale de la région), dont seulement 8,7% sont irriguées. Les terres sont donc cultivées en Bour à hauteur de 91,3%.

La part de SAU varie d'une province à l'autre. Elle est par exemple de 82,6 % à Meknès, 63,9 % à Taounate ou 5,3 % à Boulemane. La province de Taounate contient à elle seule 25,2% de la SAU de la région, soit 356.689 ha dont seulement 2,6% irrigués.

Le statut juridique des terres est dominée par les terres Melk à 82,2 %, les terres Collectives à 10,8 %, les terres Guiche à 1,7% les terres Domaniales à 4,3% et les terres Habous à 1,0%...

La région recèle d'une importante infrastructure agro-industrielle privée notamment pour le lait, l'olivier et les céréales, et d'un cadre juridique favorable aux investissements agricoles.

La culture des céréales (blé tendre, blé dur, orge) occupe 56,7% de la surface agricole utile de la région.

L'arboriculture fruitière vient en deuxième position avec 23,5% de la SAU dédiée. Il s'agit principalement de l'olivier, la vigne et les agrumes.

La culture des légumineuses occupe 13,6% de la SAU et est principalement composée de fèves, petits pois, pois chiche et lentilles.

Les cultures fourragères (luzerne, bersim, avoine et vesce) et maraichères (pomme de terre, tomate, oignon) occupent respectivement 4,2% et 1,6% de la SAU.

## **b- L'élevage**

L'élevage joue un rôle vital dans la région en raison de l'importance des pâturages. Ainsi, au titre de la saison agricole 2010 le cheptel de la région a été estimé à 3.808.041 têtes, dont la répartition par espèce montre une dominance du cheptel ovin avec 2.835.533 têtes, suivi des caprins avec 614.503 têtes et le cheptel bovin avec 358.005 têtes, ce qui représente respectivement 74,5%, 16,1 % et 9,4% de l'effectif total.

A noter que 14,0% des ovins et 39,7% des bovins de la région sont élevés dans la province de Taounate.

### **3-2 Le secteur secondaire**

#### **a- L'industrie**

La région de Fès-Meknès, et plus précisément la ville de Fès qui regroupe près de 61% des industries de l'ensemble de la région, occupe une place privilégiée dans le tissu industriel national et participe au développement socioéconomique de la région et du Royaume. Elle compte 978 unités industrielles en 2010 pour une production de 15,6 milliards de dirhams: l'industrie agroalimentaire, l'industrie textile et du cuir et l'industrie chimique et para chimique et, l'industrie métallique et mécanique, l'industrie électrique et électronique.

Le poids de la province de Taounate dans le tissu industriel régional est dérisoire.

#### **b- L'artisanat**

La région de Fès-Meknès est également une région à l'artisanat diversifié, au savoir-faire artisanal ancestral et qui dispose de nombreux centres d'artisanat historiques.

La ville de Fès est d'ailleurs considérée comme capitale de l'artisanat par excellence et le berceau des activités artisanales qui traduisent l'héritage d'une civilisation et d'une culture riches et diversifiées

Le poids de la préfecture de Meknès dans l'artisanat régional est également important, du fait surtout de sa Médina qui est véritable foyer où sont localisés tous les corps de métiers traditionnels.

La province de Taounate compte un artisanat diversifié avec le tissage à Oulad Azam, la vannerie à Moulay Bouchta, le travail du bois à Bini Oulid et la poterie à Aslas.

#### **c- Les mines**

La région de Fès-Meknès dispose d'un potentiel minier non négligeable. La nature géologique a favorisé l'existence des indices et gisements de substances minérales, roches industrielles et de substances utiles.

Les provinces de Taza et Taounate contiennent des richesses minérales importantes en sel, barytine, zinc, plomb et Célestine.

Les gisements de sel présents dans la province de Moulay Yaacoub sont les plus importants et la production annuelle moyenne s'élève à 12.000 tonnes.

Plusieurs carrières de marnes vertes sont exploitées dans la région pour la production des différents matériaux de construction, de matières premières pour les poteries et les briques.

Des gisements de Ghassoul (argile cosmétique) sont également localisés dans la région et la production annuelle moyenne y est de 1.000 tonnes environ.

Les provinces de Sefrou et Boulemane disposent aussi de plusieurs carrières de marbre.

### **3-3 Le secteur tertiaire**

#### **a- Le commerce**

Le secteur commercial joue un rôle actif et dynamique dans l'économie régionale par sa contribution à l'emploi et à l'investissement. Le secteur du commerce se caractérise essentiellement par la prédominance du commerce traditionnel engendré par différents types de commerçants (individuels, grossistes et détaillants) exploitant directement leur activité, mais aussi par le commerce moderne.

#### **b- Le tourisme**

La région de Fès-Meknès recèle de potentialités et d'atouts touristiques remarquables pouvant jouer un rôle de premier choix dans la promotion de la vie économique et sociale.

L'offre touristique de la région est diversifiée et s'appuie sur le tourisme culturel : (m'darssas, mosquées, hôtels traditionnels, portes, murailles et de souks traditionnels qui reflètent la créativité de l'artisanat local). La médina de Fès est d'ailleurs classée patrimoine universel de l'humanité depuis 1981 et la ville est la capitale spirituelle du Royaume, ainsi que son berceau intellectuel et religieux.

La région dispose aussi d'un patrimoine historique exceptionnel et d'arts artisanaux et architecturaux uniques. A elle seule, la médina de Fès incarne toute l'histoire de ce centre spirituel et culturel qui fut et reste encore l'une des plus prestigieuses cités de l'islam: (confrérie Tijania, la Mosquée Karaouiyine, fondée en 857 J.C par Fatima el Fihriya...).

La ville de Meknès, cité Ismaïlienne impériale, a également été proclamée par l'UNESCO, patrimoine universel de l'humanité en 1996.

La cité de Volubilis, cité romaine antique située sur le flanc du massif de Zerhoun à proximité du sanctuaire de Moulay Idriss Ier, est un lieu incontournable pour les passionnés d'antiquité et de civilisations anciennes. A cela s'ajoute le tourisme de montagne, le tourisme thermal : (sources minérales et stations thermales de Moulay Yacoub et de Sidi Harazem).

La Province de Taounate recèle d'importants atouts touristiques qui, s'ils sont pleinement exploités, ne manqueraient pas de promouvoir le tourisme et de faire de cette région un véritable pôle d'attraction de touristes tant nationaux qu'internationaux.

De même, la province dispose d'un musée provincial de la résistance et anciens membres de l'armée de libération contenant un patrimoine historique très riche composé de livres, revues, objets et documents anciens attestant des moments glorieux de la résistance nationale au niveau de cette province.

## **4. INFRASTRUCTURES DE BASE**

### **4-1 Infrastructures de communication**

#### **a- Le réseau routier et autoroutier**

Le réseau routier joue un rôle primordial dans la circulation des personnes et l'animation des échanges, aussi bien au niveau intra-régional qu'inter-régional. De par sa position géographique, la région de Fès-Meknès, constitue un « trait d'union » entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre l'Est et l'Ouest du pays, ce qui contribue à accroître l'importance de son réseau routier.

La région est dotée d'un réseau routier d'une longueur de près de 11.102 km, dont 70,5% de routes revêtues constitué d'axes autoroutiers, routes nationales, routes régionales et provinciales.

La qualité de la desserte routière dans la région ne répond cependant pas suffisamment aux besoins de la population, notamment en milieu rural. En effet, le maillage des routes revêtues laisse place à des zones plus ou moins enclavées et aboutit à des manques de liaisons routières directes sans parler de l'état de ces routes qui ne facilite pas la circulation.

La province de Taounate dispose en 2011 de 111 km de routes nationales, 369 km de routes régionales et 850 km de routes provinciales (dont 783 revêtues).

### **b- les transports**

Le transport routier est le principal mode de transport de la région mais souffre d'une carence en gares routières équipées, et ce malgré l'importance du trafic. Le réseau ferré relie la région d'Est en Ouest (Taza-Meknès) disposant de plusieurs gares pour les voyageurs et les marchandises.

La région est desservie par un nombre important de lignes de transport privé et public. Le milieu rural souffre cependant d'une rareté des lignes de transport public autorisé. En milieu urbain, les sociétés de transport intra urbain font encore défaut malgré divers projets d'investissement privé.

La région de Fès-Meknès comprend un aéroport international situé à environ 15 km au sud de Fès, relié directement à l'autoroute Rabat-Fès-Oujda. Celui-ci connaît un développement croissant, avec des vols vers les principales capitales européennes, et a enregistré en 2013 le passage de 790.785 passagers, en hausse de 20,8% par rapport à l'année précédente.

A noter qu'en termes de trafic aérien commercial, l'aéroport occupe la 4ème position après ceux de Casablanca-Mohammed V, Marrakech-Menara et Agadir-Al Massira.

## **4-2 Réseaux divers**

### **a- Eau potable**

La gestion de la production et la distribution de l'eau potable dans la région est faite par l'Office National de l'Eau Potable (O.N.E.P.), la Régie Autonome de Distribution d'Electricité et d'Eau de Fès (R.A.D.E.E.F.) et la Régie Autonome de Distribution d'Eau et d'Electricité de Meknès (R.A.D.E.M.).

L'alimentation du monde rural en eau potable reste très limitée et souffre de l'enclavement et de la topographie du terrain.

### **b- Electricité**

Le secteur de l'énergie, dont l'évolution conditionne celle des autres secteurs et par conséquent le développement économique et social du pays, est toujours considéré comme un secteur stratégique.

La production et la distribution de l'énergie électrique dans la région de Fès-Meknès sont assurées par l'O.N.E.E, la R.A.D.E.E.F et la R.A.D.E.M.

Des efforts considérables ont été réalisés ces dernières années dans la région en termes de raccordement et d'économie d'énergie. La production est diversifiée et s'oriente vers l'énergie renouvelable (solaire et éolien).

La capacité éolienne installée au Maroc se situe actuellement autour de 487 MW, ce qui représente 7,3% de la puissance totale installée. Le Maroc vise à faire passer cette puissance à 14% d'ici 2020.

### **c) Assainissement liquide**

Les rejets des eaux usées constituent une menace très importante pour les oueds, les nappes et autres cours d'eau de la région. Le traitement de ces eaux en grande partie n'est pas traité et des efforts doivent être entrepris dans la gestion des rejets de ces liquides. L'assainissement domestique est d'ailleurs considéré comme l'un des problèmes environnementaux les plus épineux affectant la qualité des ressources régionales en eau.

La station d'épuration des eaux usées de la ville de Fès (STEP, inaugurée le 20 novembre 2014 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, contribuera efficacement à la minimisation des pressions exercées sur ces ressources en eau.

Maillon clé du système d'assainissement liquide de la ville, la nouvelle station assurera l'épuration de la totalité des eaux usées de Fès avant leur rejet dans l'Oued Sebou.

La mise en place de cette station est accompagnée de la mise en œuvre d'un plan de dépollution industrielle de la ville de Fès qui prévoit l'élimination des matières organiques et toxiques à travers la délocalisation des industries polluantes (huileries, tanneries, dinanderies, etc.) et leur regroupement dans la zone industrielle d'Aïn Nokbi.

Quant à la ville de Meknès, deuxième grand pôle urbain régional, son réseau d'assainissement est également vétuste et inadapté aux besoins actuels.

Ce réseau est accompagné de la réalisation d'une station de traitement des eaux usées par lagunage anaérobie, sur une superficie de 25 ha.

Les autres centres de la région souffrent des mêmes problèmes et doivent mettre les moyens nécessaires afin de palier aux retards pris dans le traitement et la gestion des déchets liquides.

La province de Taounate rejette la majorité de ses eaux usées dans l'environnement et participe, par manque de moyens et d'infrastructures dédiées, à la pollution de son milieu.

## **5. EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS**

### **5-1 Equipements sanitaires**

La desserte sanitaire de la population dans la région de Fès-Meknès est satisfaisante comparée à d'autres régions du Maroc. La région disposait en 2011 de 13 hôpitaux généraux provinciaux (dont 2 à Taounate), 6 hôpitaux spécialisés, 117 dispensaires ruraux (dont 26 à Taounate), 104 centres de santé urbains (dont 5 dans la province de Taounate), 162 centres de santé ruraux (dont 44 dans la province de Taounate), 10 centres du croissant rouge marocain (dont 6 dans la province de Taounate).

La capacité d'accueil dans les hôpitaux publics est de 4.241 lits, soit 15,5% du total des lits des hôpitaux publics nationaux.

La densité litrière régionale est d'ailleurs assez forte, près de 1/999 habitants, supérieure à la moyenne nationale de 1/1.121 habitants.

Le personnel médical est composé de 1.511 médecins exerçant dans le public et 798 dans le privé.

Le secteur privé comprend de très nombreuses cliniques, des centaines de pharmacies et des dizaines de laboratoires médicaux.

## 5-2 Education

La région se caractérise par des infrastructures importantes dans le domaine de l'enseignement. Elle dispose de 1.285 établissements dans le secteur public (dont 178 dans la province de Taounate).

Ces élèves sont encadrés par 16.833 enseignants dans l'enseignement public primaire et 13.530 enseignants dans l'enseignement secondaire (source : Annuaires statistiques régionaux).

L'enseignement privé a concerné 67.762 élèves durant l'année scolaire 2010-2011.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la faculté Sidi Mohammed Ben Abdallah de Fès comptait pour l'année universitaire 2010-2011 quelques 60.436 étudiants dont 45,6% de femmes. L'effectif d'étudiants de l'université a connu une croissance de +18,6% par rapport à l'année précédente, ce qui est très encourageant. L'effectif des enseignants y était de 1.323, en hausse de 10,1%.

L'université Quaraouiyine de Fès comprenait quant à elle 6.042 étudiants en 2010-2011, en hausse de 15,4% sur un an. Le nombre d'enseignants y était de 139 (+12,1%).

La faculté Moulay Ismail de Meknès comptait pour l'année universitaire 2009-2010, 23.465 étudiants dont 43,8% de femmes, un chiffre en hausse de 6,1% sur un an.

La province d'Ifrane abrite aussi la première Université privée du Royaume en l'occurrence, l'Université AL Akhawayne.

La faculté pluridisciplinaire de Taza comptait pour l'année universitaire 2009-2010, 6.078 étudiants dont 49,7% de femmes.

Cette formation universitaire est complétée par un dispositif de formation professionnelle de l'OFPPPT dans la région Fès-Meknès compte (24.815 stagiaires dont 569 dans la province de Taounate et ce pour l'année 2010-2011).

Dans le milieu rural, la formation professionnelle reste encore faible et ne touche que très peu d'individus.

Dans la province de Taounate, le secteur de la formation professionnelle est composée de 6 établissements dont 3 relèvent du secteur public, à savoir :

- L'Institut Spécialisée de Technologie Appliquée (ISTA) Taounate ;
- L'Institut de Technologie Appliquée (ITA) Karia ;
- L'Institut Technique Agricole Sahel Boutaher.

## 5-3 Equipements culturels et sportifs

La région dispose de divers établissements sociaux, avec notamment en 2011, 78 maisons de jeunes (dont 7 dans la province de Taounate), 57 foyers féminins (dont 8 dans la province de Taounate) et 61 garderies publiques d'enfants (dont 8 dans la province de Taounate).

L'infrastructure sportive de la région est moyennement développée et encadrée (terrains de football, de basketball, de rugby, de tennis, de natation, ...).

La province de Taounate comprend 20 terrains de sport, 1 salle omnisport à Taounate et 8 clubs sportifs.

## 6. HABITAT ET DEVELOPPEMENT URBAIN

En se basant sur les données du recensement de 2004 concernant les conditions d'habitat des ménages dans la région de Fès-Meknès, on découvre que sur les 764.682 ménages :

- 52,0% résidents dans une maison typique marocaine (traditionnelle et moderne) contre 16,7% pour la province de Taounate ;
- 30,5% résidents dans des habitations de type rural (79,2% pour la province de Taounate) ;
- 8,8% habitent une villa ou un appartement (0,4% pour la province de Taounate) ;
- 5,6% habitent dans une maison sommaire ou un bidonville (1,8% pour la province de Taounate).

On signale également que 61,6% des ménages résident dans un logement constitué de 3 pièces ou plus, et que d'autre part le nombre moyen de chambres par ménage est de 3,0.

Afin de connaître le degré d'équipement des logements de la région, le recensement de 2004 montre que 81,2% des ménages vivent dans un logement doté d'une cuisine, 78,3% résident dans un logement doté de toilettes, seulement 58,1% sont raccordés au réseau d'eau potable et 71,3% bénéficient de l'électricité.

A noter que le taux de raccordement à l'électricité et à l'eau potable s'est nettement amélioré depuis le RGPH 2004 grâce aux différents programmes mis en place par les pouvoirs publics, comme le PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau potable des populations Rurales) et le PERG (Programme d'Electrification Rurale Global).

Il est également à noter que 46,1% des constructions datent de plus de 40 ans et que seul 21,1% datent de moins de 20 ans. La vétusté des constructions de la région est donc relativement importante.

Dans la province de Taounate, il existe deux principales typologies de constructions :

- L'habitat économique ou néo traditionnel : c'est le type d'habitat le plus fréquent, le bâti du quartier est réalisé en l'absence d'une organisation adéquate de l'espace, la hauteur des constructions varie d'un seul à R+1.
- L'habitat traditionnel semi rural : il s'agit de quelques habitations de type semi rural, construites en pisé et en pierre sèche.

## 7. ENVIRONNEMENT

L'ensemble des écosystèmes de la région de Fès-Meknès sont fragiles. La région subit en effet de nombreuses pressions d'ordre naturel (inondations fréquentes) ou humaine (urbanisation incontrôlée, déforestation, pollution de l'eau, etc.).

Les ressources hydriques régionales souffrent de la dégradation de leur qualité en raison des rejets humains, de l'infiltration des polluants d'origine agricole et industrielle.

Le taux de raccordement au réseau d'assainissement varie de 0% pour les petits centres ruraux à 70% dans les grandes villes.

Un autre facteur de pollution est la multiplication des décharges de déchets solides à proximité des milieux hydriques (oueds, nappes). Ces décharges publiques non contrôlées constituent une source de pollution non négligeable.

Les forêts de la région sont également soumises à la pression humaine, notamment en raison de la forte densité de population par endroits impliquant des besoins croissants d'espaces pour les cultures, l'habitat et le parcours.

La région possède en effet un écosystème très riche du point de vue floristique et faunistique, formant des paysages remarquables et diversifiés.

Le territoire forestier de la région représente près de 15 % de la superficie forestière nationale. Ce domaine forestier est riche par ses composantes et fragile par les différents agissements à son encontre.

## 8. CONTRAINTES ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

### 8-1 Potentialités et atouts

- Une position géographique stratégique qui lui a permis d'être dotée d'infrastructures de base importante : routes, autoroutes, voies ferrées...
- Potentialités naturelles et humaines considérables ;
- Des richesses minières importantes ;
- Des ressources en eau à mobiliser par des barrages collinaires;
- Des filières agricoles et animales diverses à moderniser et à développer ;
- Un artisanat et des produits de terroir riches ;
- Des espaces naturelles à préserver et intégrer dans des circuits éco- touristiques ;
- Des potentialités minières diverses existantes et probables à explorer ;
- Importante capacité de production d'énergie propre et renouvelable ;
- Des potentialités touristiques importantes bien qu'elles ne soient pas encore bien exploitées (tourisme écologique et culturel).

### 8-2 Contraintes et entraves de développement

- **Un déséquilibre spatial prononcé** qui se traduit par une concentration de la population et des richesses dans les chefs lieu de provinces et sur les axes importants. Ces problèmes se traduisent par un déficit en matière d'infrastructures de base et d'équipements dans le monde rural tel que :
  - Tendance de la population à l'urbanisation ;
  - La faiblesse de certaines unités scolaires dans le milieu rural enclavé ;
  - L'insuffisance du budget consacré à la couverture sanitaire et le manque de ressources humaines, en plus de l'état vétuste de certains établissements sanitaires ;
  - La jeunesse rurale ne bénéficie pas des activités du secteur de la jeunesse et des sports.
- **Une agriculture riche et non optimisée à causes des problèmes de :**
  - La sécheresse qui persiste ces dernières années ;
  - La dispersion de la superficie cultivée ;
  - L'utilisation des moyens traditionnels des petites propriétés ;
  - La faiblesse du niveau technique et professionnel des producteurs ;



- La dégradation des pâturages naturels ;
  - Les problèmes d'irrigation et d'entretien ;
  - La dégradation du couvert végétal, résultat de la surexploitation, se manifeste par une déforestation, entraînant une régression constante de la flore ;
  - Insuffisance du niveau d'instruction des agriculteurs laissant persister le mode de production traditionnel ;
  - Manque d'organisation professionnelle des agriculteurs et des éleveurs.
- 
- **Dégradation du domaine forestier ;**
  - **Déficits en matière d'infrastructure de base ;**
  - **Difficultés du secteur de l'habitat ;**
  - **Des potentialités touristiques non valorisée.**

## B- CONTEXTE COMMUNAL ET LOCAL

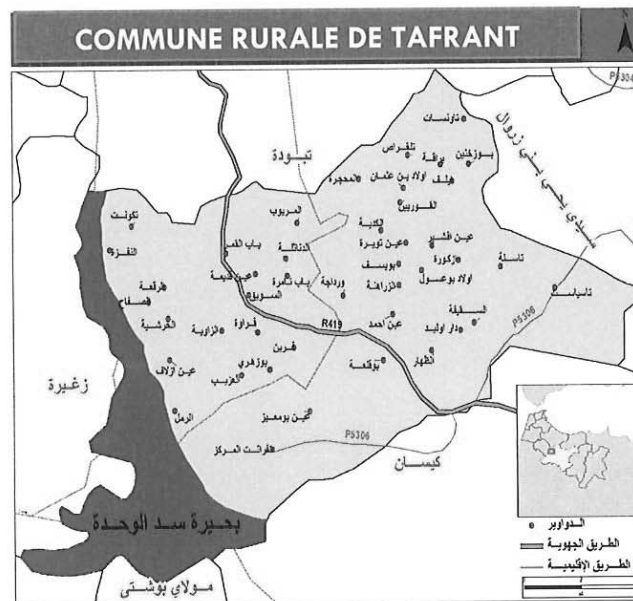
### 1. CARACTERISTIQUES NATURELLES

#### 1-1. Situation géographique

La commune rurale de TAFRANT se trouve au sein d'une province essentiellement rurale, à savoir la province de Taounate créée en 1997. La province de Taounate est composée de 5 pachaliks et municipalités, (Tahar souk, Rhafsai, Karia, Tissa et Taounate). La province est subdivisée en 44 cercles et 15 caïdats et regroupe 4 communes rurales.

La commune rurale de **TAFRANT** est située à 60 kms de la RN8 et de la ville de Taounate, chef lieu de province. La commune est traversée par la R419 reliant la RN8 à Tabouda via Ouarzagh. La commune est excentrée et enclavée malgré la présence de l'axe routier énoncé. Elle est coupée de la partie Sud par le lac du barrage Al Wahda. Il n'existe plus de liaison directe avec les centres de Mjaara, de Fès El Bali, de My Bouchta ou de Karia Ba Mohamed (il faut contourner le lac du barrage pour accéder à la partie sud de la commune).

La commune rurale de **TAFRANT** est limitée : Au Nord par la commune rurale Taboda, à l'Est par les communes rurales El Kissan et Sidi Yahya Ben Zeroual), au Sud par les communes rurales El Kissan et My Boucheta et le barrage et à l'ouest par la province de Sidi Kacem.



Source : PCD 2010

La commune rurale de **TAFRANT** est située sur une zone montagneuse à 820 mètres d'altitude sur les hauteurs de la retenue du barrage Al Wahda.

#### 1-2. Climat et pédologie

Le climat est de type continental, les températures moyennes sont de l'ordre de 5 à 10°C pour les mois les plus froids (octobre/avril) et de 25 à 45°C pour les mois les plus chauds (mai/septembre).

Le régime pluviométrique est caractérisé par l'irrégularité d'une année à l'autre. Les précipitations varient de 450 mm/an à 500 mm. Le nombre de jours de pluie est d'environ 60 jours/an.

### 1-3. Ressources en eau

La commune rurale de **TAFRANT** est limitée au Sud par la retenue du barrage Al Wahda. Le centre quand à lui domine les plaines fertiles à l'Est et le lac au Sud et à l'Ouest.

La nature géologique du sol donne naissance à de nombreuses sources pour l'alimentation des populations et du bétail, en plus des cours d'eau qui se dirigent vers le barrage.

## **2- CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES**

### 2-1. Population et ménages

Estimée à 13.356 habitants en 1994, la commune rurale de Tafrant comptait 13.622 habitants en 2004, représentant 2.494 ménages. Le taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) est donc de +0,20% entre les deux dates, inférieur à la moyenne nationale rurale de +0,6%.

Selon le dernier recensement de 2014 la population de la commune est de 14.246 habitants pour 2.979 ménages enregistrant un TAMA de +0,45%.

*Tableau n°1 : Evolution de la population communale*

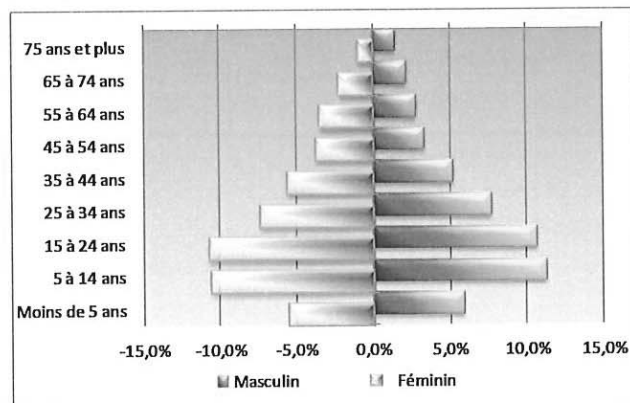
C.R TAFRANT	1994		2004		2014		TAMA 2004-2014
	Population	Ménages	Population	Ménages	Population	Ménages	Population
	13.356	2.294	13.622	2.494	14.246	2.979	0,45%

Source : RGPH 1994-2004 -2014 et enquête

La densité au Km<sup>2</sup> de la commune est de l'ordre de 105,52 habitants/km<sup>2</sup>, légèrement inférieur à la moyenne provinciale de 119,6 hab./km<sup>2</sup> du fait de sa ruralité et de son enclavement.

### 2-2. La structure démographique

*Graphique n°1 : Pyramide des âges de la population*



Source : RGPH, 2004 et Enquête

La pyramide des âges de la commune rurale de Tafrant est relativement équilibrée, sa base n'a que faiblement rétréci, alors que son milieu est un peu large par rapport à son sommet surtout les âges de 5-14 ans et 15-24 ans.

La population de Tafrant se répartit à raison de 49,9% de femmes et 50,1% d'hommes, soit une quasi-parité entre les sexes. Les tranches d'âges comprises entre 35 et 74 ans sont cependant caractérisées par une légère importance des femmes.

Un tiers de la population est âgé de moins de 15 ans (33,1%), et près de ¾ de la population (69,4%) est âgé de moins de 34 ans, ce qui révèle la grande jeunesse de la population communale.

La population en âge scolaire et préscolaire (6-14 ans) représente 19,8% de l'ensemble et 60,2% sont en âge d'activité (15-65 ans).

La situation matrimoniale des habitants de la commune révèle l'importance de la tranche des mariés (54,0%), notamment les mariés féminins (54,4%). Le célibat, quant à lui, concerne les hommes plus que les femmes puisque qu'il touche 45,1% des hommes contre 33,9% des femmes.

L'âge d'entrée en première union dans la commune de Tafrant est de près de 28 ans. Il est de 30 ans pour les hommes et de 26 ans pour les femmes.

L'indice synthétique de fécondité de la commune est égal à la moyenne de la province (3,3 enfants par femme), mais reste très légèrement inférieur à celui du milieu urbain provincial (3,4 enfants par femme en âge de procréation).

### **2-3. Analphabétisme et scolarisation**

Les niveaux d'instruction reflètent une faiblesse de l'enseignement dans la commune de Tafrant. En effet, parmi la population scolarisée de 10 ans et plus, seul 52,0% ont un niveau d'étude primaire, collégial ou secondaire (35,8% à l'échelle provinciale). Ce taux est de 42,2% chez les femmes et de 61,6% chez les hommes.

La situation est encore plus critique pour l'enseignement supérieur qui ne touche que 6,2% de cette population (4,2% chez les femmes et 8,2% chez les hommes).

Les langues lues et écrites sont essentiellement l'arabe et le français. Les autres langues, notamment l'anglais, ne sont étudiées que par 1,7% des scolarisés.

### **2-4. Situation sociale**

Selon le Haut Commissariat au Plan, le taux a enregistré une baisse entre 1994 et 2004 à l'échelle du pays, passant de 16,5% à 14,2%, et ce grâce à l'évolution générale des conditions de vie de la population. Ce taux diffère d'une région à une autre et d'un milieu à l'autre. Il est plus prononcé en milieu rural vue l'instabilité des emplois et la taille des ménages, enregistrant 22%, soit près de trois fois celui du milieu urbain.

D'après les chiffres du RGPH 2004, le nombre de ménages dans la commune de Tafrant vivant sous le seuil de pauvreté relative est de 382, soit 15,3% des 2.494 des ménages (en 2004).

### **Conclusion :**

**Estimée à 14.246 habitants en 2014, la population de la commune rurale de Tafrant a enregistré une faible augmentation par rapport à 2004, évaluée à une moyenne annuelle de 0,45%. Ce taux d'accroissement moyen annuel est supérieur au TAMA provincial qui est de 0,1% pour la même période. Cela indique clairement le faible niveau d'attractivité de la commune.**

**Le nombre de ménages a également augmenté entre 2004 et 2014, avec un TAMA de +0,8%.**

**La population de la commune se caractérise par sa jeunesse et son potentiel d'activité. En effet, les personnes en âge d'activité représentent 60,2% de la population totale et les**

enfants à l'âge scolaire et préscolaire en représentent 19,8%. Ceci nous amène à réfléchir sur les opportunités que doit leur offrir la commune dans les domaines de l'éducation et de l'emploi.

La situation sociale, quoique encore modeste, enregistre une amélioration au fil des années. Avec l'augmentation de l'âge moyen au premier mariage et le recul de l'indice synthétique de fécondité, les femmes auront plus de chances pour élever leur niveau d'instruction et intégrer le marché de travail. Mais encore faudrait-il que les équipements dans ces domaines (éducation et emploi) soit disponibles, accessibles et répondent aux aspirations de la population. Le chef lieu de commune doit répondre à ces besoins et l'objectif du PDAR est d'en planifier ces équipements et fonctions.

### 3. BASE ECONOMIQUE

Sur un total de 13.622 habitants, la population active compte quelques 4.729 personnes, soit un taux d'activité de près de 51,9%. Ce taux est plus important pour la composante masculine pour laquelle il est de 80,2% contre seulement 24,4% pour la composante féminine. Il est de même inférieur au taux moyen provincial de 57,4% (84,9% chez les hommes et 31,3% pour la composante féminine).

#### 3-1. Secteurs d'activité

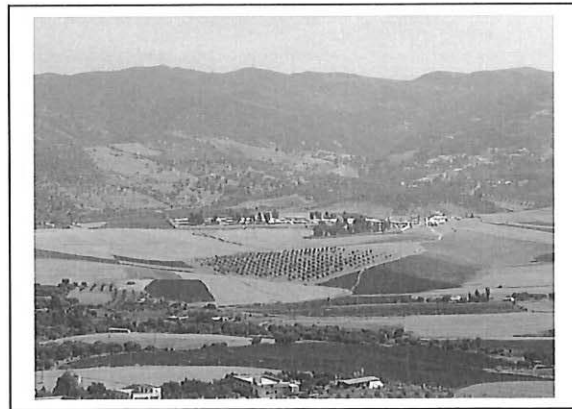
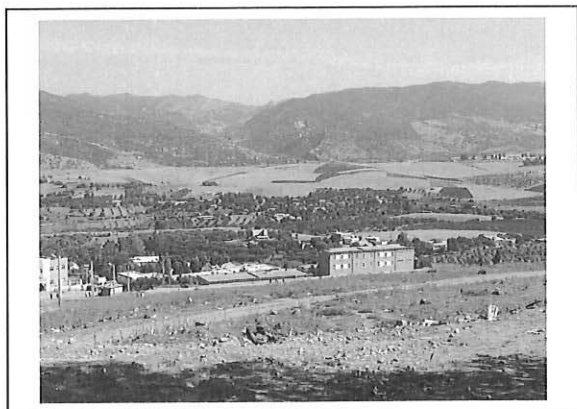
##### a- Secteur primaire :

##### ✓ Agriculture et élevage :

Elle profite de la qualité des sols, des conditions climatiques et des ressources en eau. Cette activité doit être préservée au maximum et gérée d'une manière rigoureuse et responsable. Plusieurs petites fermes font leurs apparitions alliant agriculture, élevage et plantation.

La S.A.U s'étend sur 6.133 ha, soit 45,4% du territoire communal. L'agriculture est majoritairement de type Bour, avec une occupation de 98,0% de la S.A.U ; le périmètre irrigué n'en représente donc que 2,0% avec seulement 122 ha.

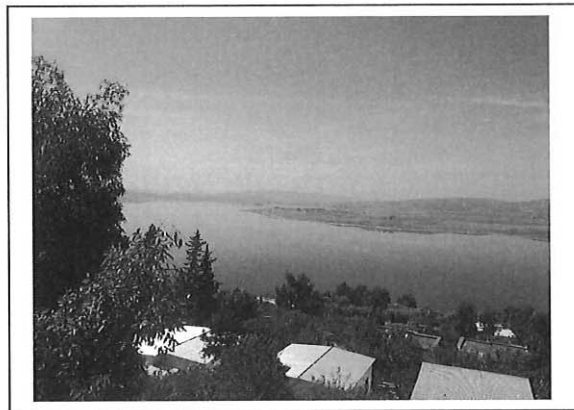
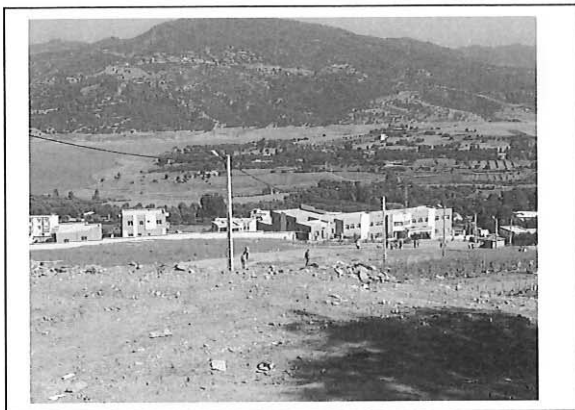
Les principales cultures sont l'arboriculture (55,1%), les céréales (39,4%), les légumineuses (4,3 %), les cultures fourragères (0,8%) et le maraichage (0,4%).



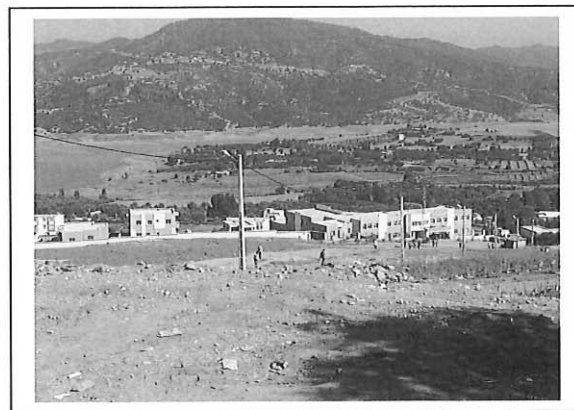
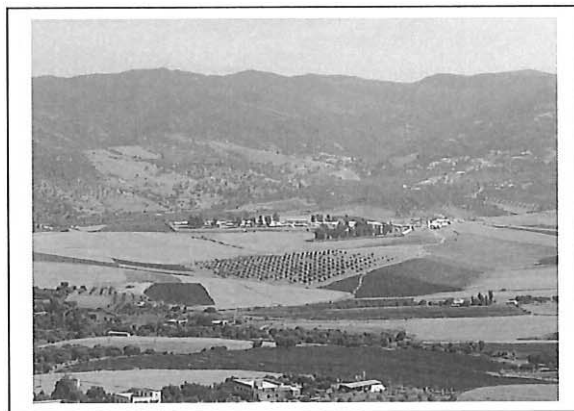
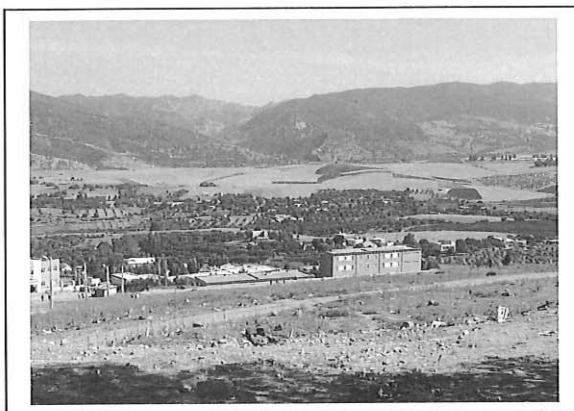
La grande part des céréales, destinées d'une part à l'autosubsistance et d'autre part à l'alimentation animale des troupeaux d'ovins et de bovins, s'explique par le fait que ces cultures demandent moins d'intrants et de main d'œuvre que les autres types de culture. Le

rendement varie d'une année à l'autre à cause de la sécheresse, de l'irrégularité des précipitations et de la diminution des parcelles cultivées. Les cultures céréalières se répartissent entre blé dur et blé tendre.

L'arboriculture concerne principalement l'olivier car il s'adapte bien au climat et au type de sol de la région. La commune a profité de plusieurs années du programme DERRO venant en aide aux populations des montagnes pour renforcer leurs revenus et leurs moyens de subsistance.



La problématique de l'agriculture irriguée est conditionnée par les aléas climatiques et influence négativement sur le rendement et bien sûr, sur les revenus. Autre facteur qui rentre en jeu c'est le cout élevé des équipements, le manque des techniques adaptées et aux fluctuations des prix des marchés.



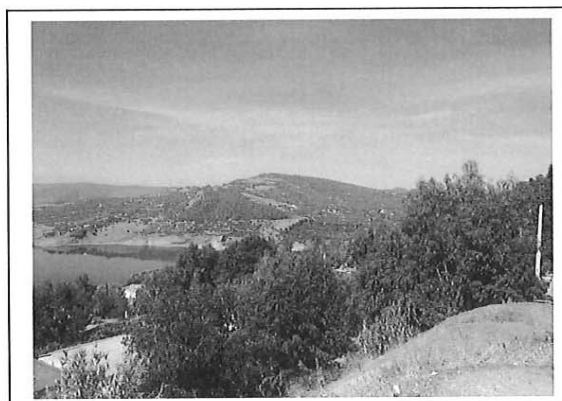
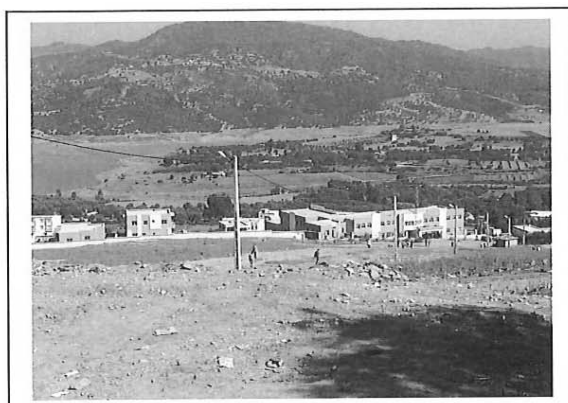
*Les principales faiblesses de l'agriculture communale sont :*

- *Une sécheresse davantage prolongée et récurrente ;*
- *Une faible part d'irrigation ;*
- *Des rendements culturaux trop dépendants des aléas climatiques ;*
- *Des revenus relativement faibles ;*
- *Un cout élevé des équipements agricoles et des semences ;*
- *Un manque de technicité et de mécanisation.*

L'élevage est pratiqué en concomitance à l'agriculture et représente une deuxième source de revenu des agriculteurs locaux. Il est présent essentiellement de manière traditionnelle, s'appuyant sur les terrains de parcours.

L'effectif du cheptel dans le territoire de la commune est composé de : 10.445 d'ovins et caprins, de 3.126 bovins et 1.994 animaux de trait

La forêt constitue une richesse naturelle et environnementale importante pour la commune rurale de Tafrant. Elle couvre en effet environ 10% de la superficie communale et s'étend sur une surface totale de 1.325 ha. La faune et la flore y est très diversifiée.



### **b- Secteur secondaire**

#### ✓ Industrie et artisanat

La commune ne dispose d'aucune activité industrielle dans son territoire car l'activité dans la commune étant essentiellement agricole.

Bien qu'une zone d'activité économique était prévue par le plan de développement homologué en 1998, elle n'a toujours pas été investie.

L'agro-industrie peut être une opportunité de développement industrielle dans la commune. L'objectif est de diversifier les recettes, maîtriser la croissance et créer des emplois, qui sont les nerfs de développement socio-économique de la commune.

L'artisanat brille également par son absence. Une organisation du secteur peut contribuer à la bonne exploitation des matières premières (laine, cuir, bois, pierres, ...).

### **c- Secteur tertiaire :**

L'activité commerciale est présente sous 2 formes :

- ➔ L'une basée sur le souk hebdomadaire qui se tient tous les mercredis qui reste limité à un millier de personnes et qui n'a pas obtenu les résultats escomptés comparativement aux dépenses allouées à sa réalisation.
- ➔ L'autre forme constituée de plusieurs boutiques à l'échelle du chef lieu de commune et des différents douars composants la commune. Ce type de commerce à l'avantage de la proximité et la disponibilité.

Le commerce occupe une petite partie des actifs de la commune de **TAFRANT** et est concentré dans les différents douars et dans le souk hebdomadaire.

Les services dans le centre sont représentés par les administrations, la poste et la santé, ce secteur reste cependant très peu développé et manque de dynamisme à cause à l'enclavement de la commune et de son chef lieu.

Les activités touristiques sont inexistantes dans la commune rurale de Tafrant. En effet, malgré un potentiel naturel et environnemental indéniable à travers le lac du barrage Al Wahda, la faune et la flore (forêt), les sources et cours d'eau, principales composantes de la beauté du paysage, le tourisme n'est pas développé sur le territoire communal. De plus, la commune constitue un terrain de chasse et de pêche privilégié en raison de la diversité du gibier.

### Conclusion

**La commune rurale de Tafrant comptait en 2004 un taux d'activité moyen de 51,9%, 80,2% chez les hommes contre seulement 24,4% chez les femmes.**

**La population inactive représentait 65,28% de la population et est très importante pour les femmes avec un taux de 63,75% contre 36,24% pour les masculins.**

**L'agriculture et l'élevage dans la commune de Tafrant occupent une grande partie des actifs et demeurent la principale source de revenus des ménages. Toutefois, les rendements restent faibles. Ceci est dû principalement à la faiblesse des terres irriguées, aux aléas climatiques, au morcellement des exploitations et à la prédominance de la micropropriété aux techniques culturales sous-développées et au manque d'encadrement des agriculteurs.**

**L'agriculture est majoritairement de type Bour, avec une occupation de 98% de la superficie agricole utile (S.A.U), et la grande majorité des terres agricoles est de statut privé caractérisée par l'autogestion.**

**La plupart des superficies sont cultivés en céréales et destinés à l'autosubsistance et à l'alimentation animale.**

**Les ovins et caprins représentent 76,96% de l'effectif total du cheptel et les bovins ne que représentent 23,04%.**

**Le secteur industriel n'emploie aucun actif et reste absent dans la commune. Le secteur artisanal n'est présent que dans le secteur traditionnel et d'une manière très limitée.**

**Pour ce qui est du secteur tertiaire, il constitue le complément de revenus à une tranche de population active. Les branches d'activité (commerce, services, administration, etc.) se trouvent limitées aux besoins de première nécessité de la population locale. La commune compte également un souk hebdomadaire qui dynamise l'activité commerciale malgré le faible rendement de ses recettes.**



Le tourisme n'est pas développé dans la commune, et ne demande qu'à s'épanouir en préparent les infrastructures nécessaire (routes asphaltées, adduction d'eau potable, électricité, assainissement, foncier disponible, ...

#### 4. DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Comme toute la région pré-rifaine, la commune de Tafrant est située en zone sismique moyenne. C'est une zone de moyenne montagne avec quelques vallées et terres agricoles pour les céréales et les arbres fruitiers. Elles se caractérisent par des crêtes qui dominent le lac du barrage Al Wahda. La direction des crêtes est tantôt perpendiculaire à la côte, tantôt parallèle ou oblique à celle-ci. Les versants face au lac sont plus importants et descendent en pentes moyennes à fortes.

##### 4-1. Potentiel environnemental

La richesse environnementale de la commune est basée sur l'eau (lac du barrage Al Wahda) cours d'eau, sources (au nombre de 12) en majorité à débit permanent qui varie entre 0,08 l/s et 0,25 l/s. Les puits traditionnels complètent le volet en eau, ce qui montre l'importance de la nappe phréatique dans la commune.

La retenue du barrage sert pour alimenter les ménages en eau potable et l'irrigation. Néanmoins après la perte d'une grande partie des terres fertiles la commune n'a pas profitée comme il faut de ce barrage.

Autre volet important dans l'environnement communal est le domaine, forestier qui occupe près de 10% de son territoire soit 1.325 ha. Malgré la déforestation les services concernés reboisent de plus en plus les terres incultes et les friches. Le domaine forestier continu à être envahi par les cultures de cannabis d'une manière sauvage et non réglementaire.

##### 4-2. Problèmes et nuisances

Problème d'érosion des sols à cause des fortes pluies et de la fragilité de la structure géologique de ce territoire. Ce qui est néfaste pour les infrastructures surtout routière occasionnant un isolement des douars de la commune. Autre phénomène, agissant en négatif sur l'environnement immédiat de la commune et du centre, causant des dégâts importants est l'incendie de forêt qui ravage chaque année des centaines d'hectares. Ces nuisances font perdre à la commune des dizaines de milliers de dirhams de recettes.

#### Conclusion

**Tout comme les territoires pré rifains, la commune rurale de Tafrant se trouve dans une zone ponctuée par des montagnes et des vallées. Ses caractéristiques géographiques lui offrent de beaux paysages verdoyants, traversés par des oueds et ponctués de plantations fruitières, de champs de culture céréalières et de montagnes boisées (forêts de chaîne liège, etc.).**

**Cette richesse naturelle est actuellement menacée par les problèmes d'érosion. La pollution domestique et le manque de système d'assainissement, les rejets à l'air libre des eaux usées et des déchets solides sans aucun traitement préalable et autres... sont la source de pollution qui menace la nappe phréatique, du lac et les oueds.**

Ces problèmes de pollution risquent de s'accroître davantage avec la densification et la prolifération de l'habitat et des projets touristiques. Il est donc temps que des mesures de protection de l'environnement soient prises en considération pour permettre la durabilité des ressources naturelles dont jouit la commune et sauvegarder son originalité.

Dans ce cadre, il est primordial d'opter pour des aménagements touristiques légers (gîtes, villages de vacances,...) respectant l'environnement et préservant l'authenticité locale et de développer des circuits de tourisme rural (randonnées, écotourisme...) tout en évitant les grands aménagements susceptibles de multiplier la pression sur la zone.

## 5- GESTION COMMUNALE

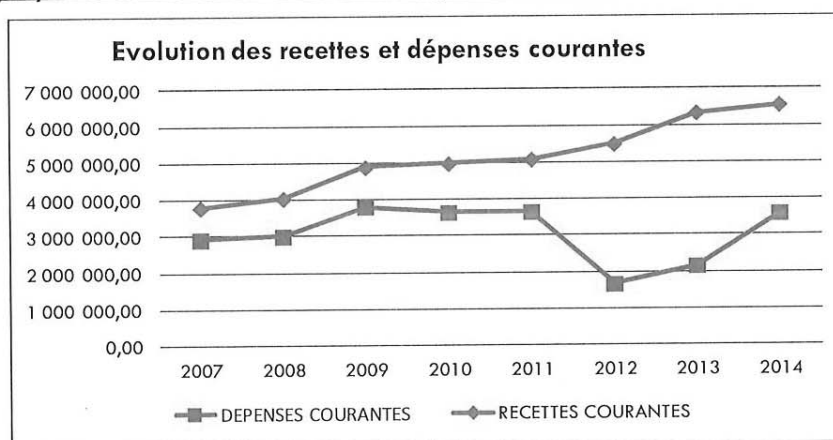
### 5-1. Ressources humaines

Les infrastructures administratives de la commune sont concentrées à Tafrant. Il s'agit du siège de la commune et du Caïdat. Le nombre de fonctionnaires travaillant à la commune est de 34, dont 1 femme.

### 5-2. Ressources financières

Les principales ressources financières de la commune proviennent essentiellement la part de la TVA transférée.

**Graphique n°2 : Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune**

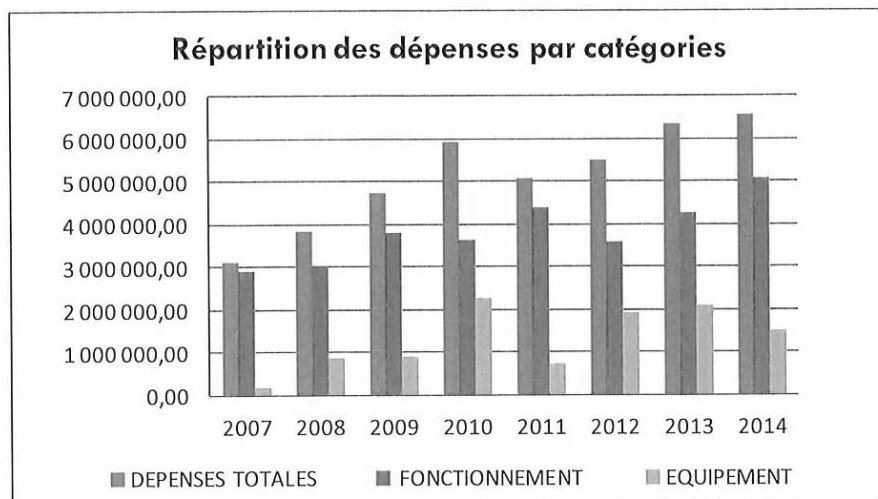


Source : Commune urbaine de Tafrant

Les recettes et les dépenses de fonctionnement ont évolué plus ou moins dans les mêmes proportions durant la période 2007-2014.

En effet, les recettes ont connu un TAMA de +8,1%, portées principalement par une hausse de 10,1% des recettes transférées par l'Etat, mais avec une baisse de 3,2% en moyenne des recettes propres. A noter que la part des recettes propres dans le total des recettes a baissé continuellement d'année en année, passant de 19,6% en 2007 à 9,0% en 2014.

Les dépenses de fonctionnement ont quant à elles connu hausse avec un TAMA de +8,2%. Cette évolution s'explique principalement par une hausse des charges de personnel, alors que le reste des dépenses (frais de gestion de services) n'ont que très peu évolué.

**Graphique n°3 : Répartition des dépenses de la commune**

Source : Comptes communaux

Les dépenses communales (fonctionnement et équipement/investissement) ont connu une hausse importante et continue de 2007 à 2014 (TAMA de +11,3%). Cette situation s'explique par la hausse de 8,2% en moyenne des dépenses de fonctionnement, mais aussi et surtout par la hausse considérable des dépenses d'équipement qui ont connu un TAMA de 35,7% sur la période.

L'autonomie financière de la commune, qui représente la part des recettes propres dans les dépenses de fonctionnement, a connu une baisse passant de 25,4% en 2007 à 9,0% en 2014. Cela s'explique par la baisse continue des recettes propres de la commune (TAMA de -3,2%) conjuguée à une hausse des dépenses de fonctionnement (TAMA de +12,3%). Les finances communales sont donc de plus en plus dépendantes des recettes transférées par l'Etat (notamment de la TVA). Le taux d'investissement a quant à lui augmenté entre 2007 et 2014, passant de 5,6% à 18,4%, indiquant clairement la dynamique d'investissement entreprise par la Commune.

### **Conclusion**

**L'importance des budgets de fonctionnement (recettes et dépenses) sur ceux d'équipement est un signe qui illustre bien la modestie des opérations d'équipement engagées dans la commune, et ce malgré une hausse continue des investissements.**

**La Commune de Tafrant est également très dépendante des recettes transférées par l'Etat, et n'arrive pas à dégager des recettes propres suffisamment importantes. Le ratio d'autonomie financière est d'ailleurs très faible, de l'ordre de 9,0% en 2014. Cette situation est préjudiciable pour le développement de la commune et du Centre de Tafrant en particulier.**

**Il importe de signaler aussi que l'importance de l'écart entre les recettes et les dépenses ne reflète pas toujours une rationalisation des dépenses et une bonne gestion des ressources financières, bien au contraire, elle peut être issue de l'existence de contraintes qui handicapent l'exploitation de ces ressources dans le but de l'amélioration et du développement de la commune.**

**Autrement dit, les projets, les investissements, l'aménagement et le développement de la commune peuvent être handicapés par des problèmes d'ordre administratif ou foncier ou d'insuffisance en compétences en matière de gestion financière. Aussi, la commune est-elle appelée à diversifier ses ressources en s'engageant dans la réalisation de projets rentables.**

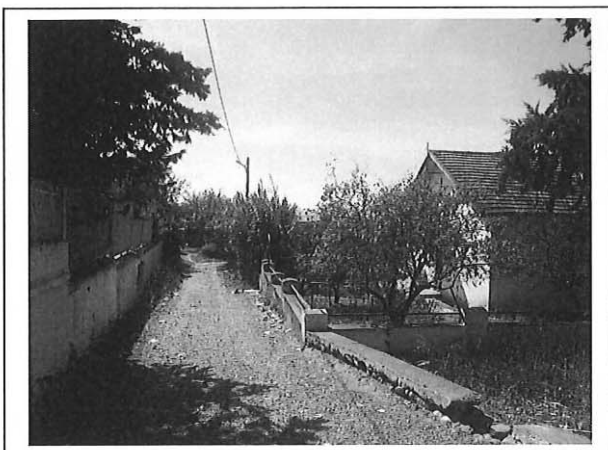
## 6- ANALYSE SPATIALE DE L'AIRE D'ETUDE

### 6-1. Infrastructures

#### a- Réseau routier

La commune rurale de Tafrant est traversée par deux routes classées à savoir la R419 et RP5306. Le centre et surtout le pôle administratif sont structurés autour de la RP qui sert comme axe principale du schéma de structure vers laquelle convergent les routes communales et les pistes du centre. Ce sont les principaux axes asphaltés en plus de la voie communale qui relie le centre aux douars Boumaiz, ... et rejoint le barrage.

Le centre donne naissance à un certain nombre de voies à l'état de pistes reliant les différents groupements et des points plus haut menant aux différents logements, aux équipements, aux terres de culture et au barrage et aux cours d'eau.



#### b- L'assainissement

Le branchement au réseau d'assainissement dans le centre de Tafrant est inexistant. Les rejets se font à l'air libre et ne sont pas traités en dehors de quelques logements disposant de fosses sceptiques et de puits perdus. Ces rejets sont dirigés vers les chaabas et les cours d'eau qui parcourent le centre. La généralisation des fosses sceptiques et des puits perdus est nécessaire pour la protection des nappes phréatique, des cours d'eau et de la retenue du barrage et aussi pour la santé des populations en attendant un schéma d'assainissement liquide avec station de traitement.

Les déchets solides se font au gré des opportunités des espaces. Les rejets des douars se font sur place autour des constructions. ce qui pose un problème sérieux de dégradation de l'environnement (problème des sacs plastiques qui sillonnent les espaces autour des groupements humains).

#### c- L'eau potable

L'eau potable est vitale pour la vie des gens et de leurs bétails. La commune et les services de l'ONEP ont réalisés plusieurs actions permettant la construction et l'aménagement de plusieurs bassins de stockage d'eau ainsi que l'aménagement et l'équipement de plusieurs puits (en plus de 75 puits privés non équipés et à débit variable) permettant l'abondance de l'eau. La nappe phréatique en plus des trois cours d'eau (Oued Oudour, Oued Oudiar et Oued Azhar qui ont été submergée par la retenue du lac du barrage el Wahda)) est intéressante mais l'alimentation de tous les douars reste problématique.

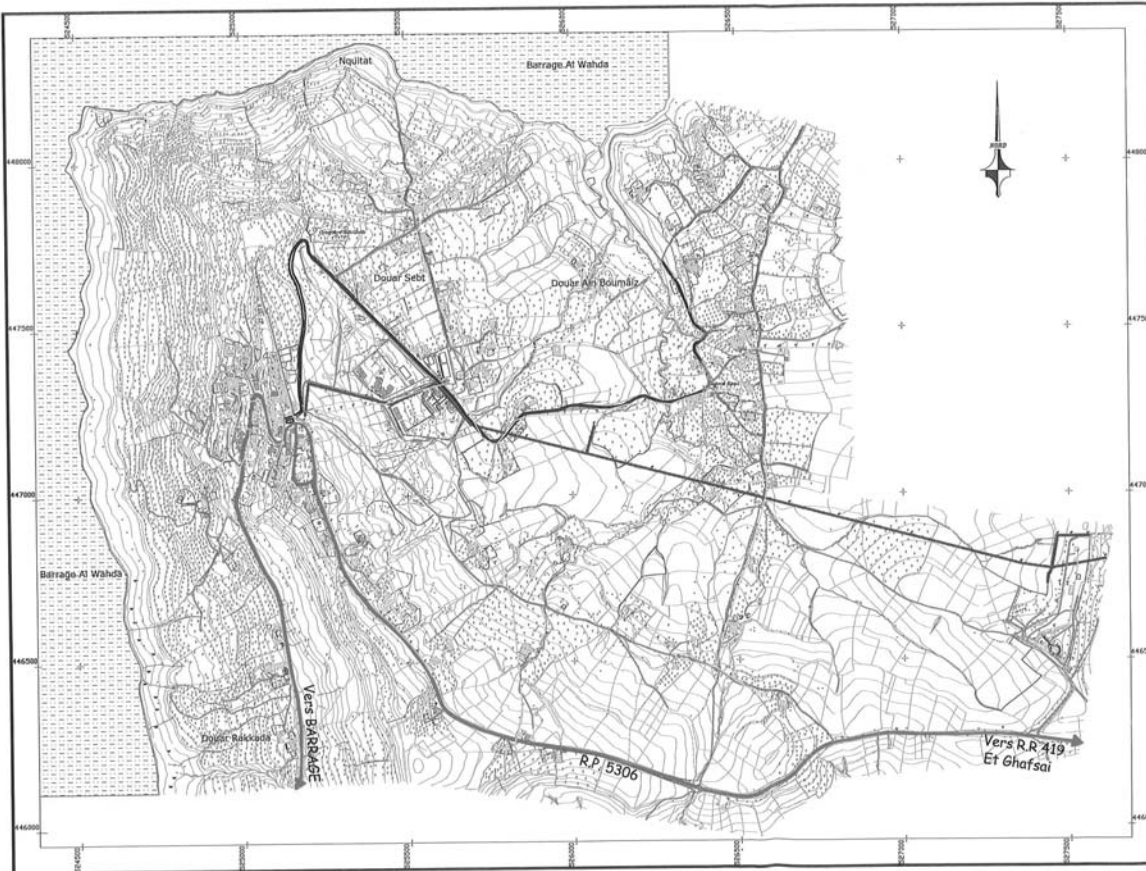
Le centre de Tafrant connaît une amélioration de son alimentation en eau potable même si elle n'est pas directe grâce à la présence de sources, de puits et de cours d'eau.

PDAR DU CENTRE DE TAFRANT

CARTE TRAME VIAIRE

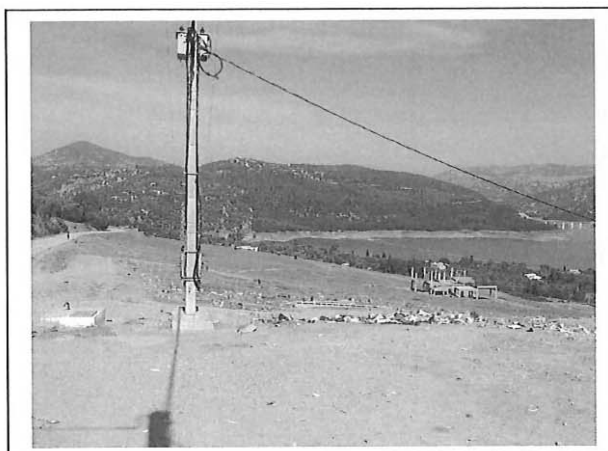
LEGENDE:

-  Routes Classées
-  Route Communale Asphaltée
-  Pistes
-  Ligne Moyenne Tension
-  Ligne Basse Tension
-  Lac du Barrage



#### **d- L'électricité**

Le programme d'électrification rurale a permis le branchement de plus de 85% des ménages avec l'aide de la commune à hauteur de 25% ce qui a permis la fixation des populations, l'augmentation du niveau de vie des ménages et la création d'activités.



Les services du raccordement électrique est assuré par l'ONE qui gère les réseaux : production et distribution.

#### **e- Le transport**

C'est un secteur très important pour le développement humain et urbain. La commune profite de l'axe routier RN 8 Ouarzagh-Tafrant-Tabouda-Bab Taza et RN2 et de la RP 5306 reliant le centre de Tafrant à Rhafsaï et la P5311. Par intempérie la R419 devient par endroits impraticable à cause des glissements de terrain et rend la circulation très difficile. Ces axes permettent le passage de plusieurs transporteurs qui mettent la population de la commune et du centre de Tafrant en relation directe avec les pôles urbains de Rhafsaï et Ouarzagh. La commune et le centre de Tafant profitent des rotations de taxis, de pick-up et de camions permettant le transport des personnes et des marchandises à l'intérieur de la commune.

#### **f- Poste et télécommunication**

Le réseau GSM est présent et assure une bonne couverture grâce aux 3 opérateurs qui complètent le réseau fixe présent dans le centre de Tafant et ce depuis l'époque coloniale par une construction de type colonial (toiture inclinée en tuiles). La présence de Poste Maroc renforce ce service et met les populations en relation avec le reste du territoire nationale et vers l'étranger.

#### **Conclusion :**

**Dans l'ensemble, les infrastructures font défaut en dehors du branchement électrique qui couvre la totalité du territoire communal.**

**Les routes, même classées, sont handicapées par la topographie du territoire (montagneux et accidenté), par la nature des sols (sujet à glissement) et par le manque de moyen pour renforcer ces routes. Un effort a été déployé pour le désenclavement des douars en construisant des routes rurales praticable surtout en hiver.**

L'adduction de l'eau potable reste problématique puisque la majorité des habitats s'alimente à partir du puits privé au public et des sources. Notons que le territoire communal dispose d'une richesse hydrique importante entre eau de surface et nappe phréatique (sources, oueds, retenue du barrage El Wahda).

L'assainissement liquide fait défaut que ce soit dans l'habitat dispersé ou groupé en douars. Le chef lieu ne fait pas exception et ne dispose pas d'un réseau collectif d'assainissement. Ce qui pose un problème de pollution et une atteinte à l'environnement et au cadre naturel très riche de la province (terres agricoles, zones forestières, cours d'eau, retenue du barrage, etc.).

Les déchets solides posent aussi un problème de ramassage et de traitement inexistants. Ce volet doit être pris au sérieux et résolu dans un cadre intercommunal (syndicat de commune) pour la réalisation et la gestion des déchets solides (ramassage et stockage dans une décharge étanche et contrôlée).

## **6-2. Les équipements**

### **a- Equipements scolaires**

La situation dans ce secteur est très favorable en termes de densité d'élèves par classe et des taux d'encadrement. Les écoles et surtout les classes pour le primaire sont généralisées. La commune dispose de 4 groupements scolaires disposant de 15 unités scolaires (écoles et annexes) regroupant 52 salles de classes. En 2010 le nombre d'élèves fréquentant ces écoles était de l'ordre de 2.047 élèves. Ces élèves sont répartis à raison de 30 élèves par classe ce qui est très favorable à un bon encadrement.

Le centre de Tafant dispose d'une école primaire (datant de l'époque coloniale). La commune doit disposer d'une école communale avec cantine pour tous les élèves et d'internat pour les plus éloignés et ce pour éviter l'abandon scolaire et faciliter le déplacement et le logement des enseignants. L'éducation des filles à l'échelle communale approche les proportions des garçons et avoisine les 90% malheureusement ce chiffre descend à 50% pour les filles reçues en 6ème alors que ceux des garçons dépasse les 66%.

Le secondaire est assuré par la présence d'un collège recevant aussi des élèves de la commune de Kissane qui profite de la présence d'un internat au sein de l'établissement scolaire. Ils profitent aussi de la présence d'une maison de l'étudiant et de l'étudiante pour l'hébergement des plus éloignés. Le centre de Tafrant dispose d'un lycée situé à proximité du collège pour ses besoins de la population communale voir des communes voisines.

### **b- Equipements sanitaires**

La Commune dispose d'un centre de santé dans le chef lieu de la commune de Tafrant. Ce centre nécessaire pour assurer les premiers soins et diagnostiquer les premiers symptômes de maladies évitant de longs déplacements vers les centres urbains de la province ou de la région.

La présence d'un module d'accouchement évite de long déplacement aux femmes enceintes avec tous les risques dû à cet éloignement. Cet établissement sanitaire est à compléter par la présence d'un cabinet médical, d'un dépôt pharmaceutique et d'une ambulance pour le transport des malades et blessés.

### **c- Equipements sportifs, culturels et de culte**

En dehors des équipements sportifs des établissements scolaires, le centre ne dispose pas d'équipement de ce genre pour sa population malgré leurs programmations dans le plan de

développement homologué en 1997. on ne dénombre aucun équipement culturel tels que la maison des jeunes et le foyer féminin au niveau du centre de Tafrant.

Les mosquées sont présentes dans tous les groupements humains en douars ainsi que les cimetières. Le centre de Tafrant dans sa limite d'aménagement dispose de 2 mosquées pour la pratique du culte.

#### d- Equipements administratifs

Le chef lieu de Commune dispose des équipements suivants :

- ✓ Le siège de la commune rurale de Tafrant ;



- ✓ La Caïdat le long de la RP5306 ;



A ces équipements cités ci-dessus on dénombre d'autres équipements tels que : le bureau de poste, les services des eaux et forêts, les locaux des forces auxiliaires

#### Conclusion

**La commune dispose des équipements administratifs pour la gestion des personnes et de leurs biens (siège communal, caïdat). L'enseignement est présent à travers le territoire communal et son chef lieu par un certain nombre d'écoles primaires réparties à travers le territoire, d'un collège avec internat et d'un lycée. Malgré ces infrastructures, l'abandon scolaire est très élevé et touche presque un élève sur 2 au niveau du passage du primaire au secondaire. Un effort a été accompli pour remédier à ce fléau par la construction d'un internat au niveau du collège et de dar attalib et dar attaliba au niveau du centre de Tafrant.**



## PDAR DU CENTRE DE TAFRANT

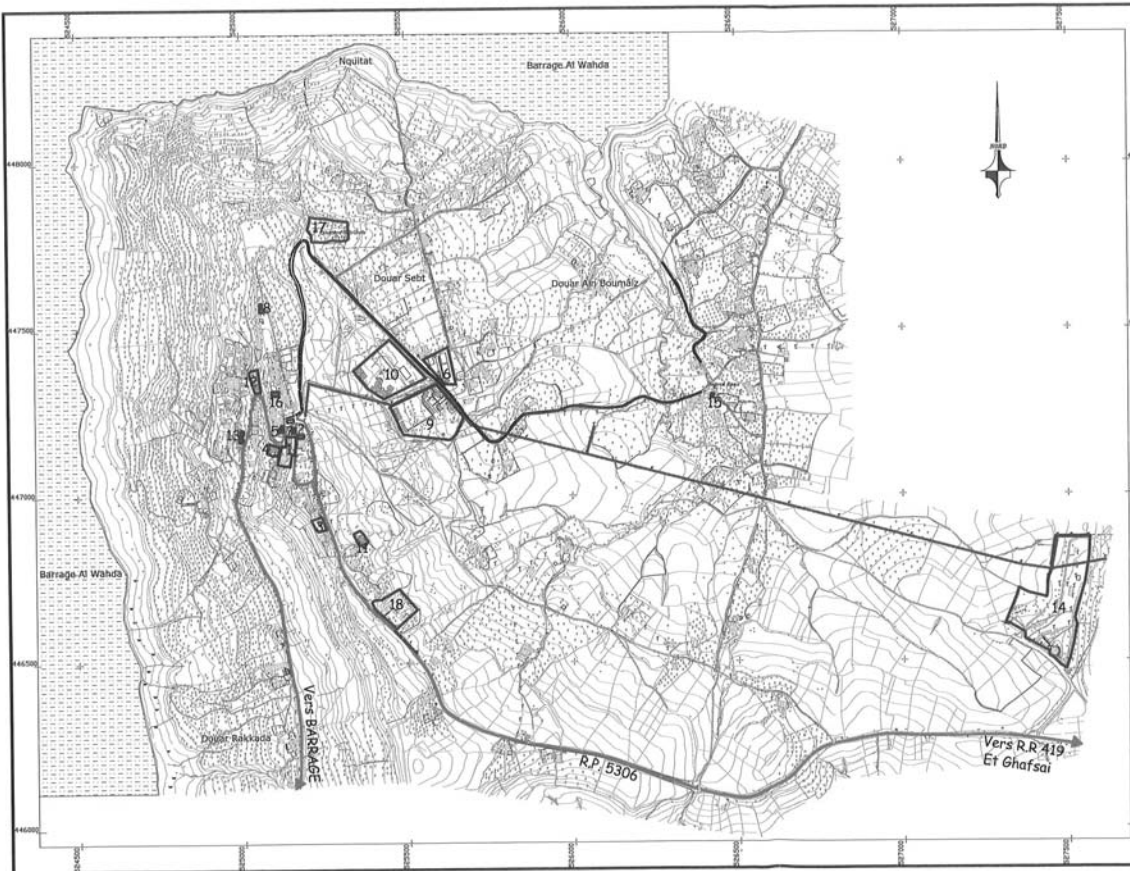
### CARTE DES EQUIPEMENTS

#### LEGENDE:

	Routes Classées		Ligne Moyenne Tension
	Route Communale Asphaltée		Chaabas et Cour d'eau
	Pistes		Lac du Barrage

#### EQUIPEMENTS EXISTANTS :

- 1 Commune
- 2 Caïdat
- 3 Châteaux d'eau et Bureau ONEP
- 4 P.T.T
- 5 Maison d'étudiant
- 6 Maison d'étudiante
- 7 Forces Auxiliaires
- 8 Eaux et Forêts
- 9 Collège 16 Novembre
- 10 Lycée Imam Ghazali
- 11 Forces Auxiliaires
- 12 Centre de Santé et Unité d'accouchement
- 13 Association Sportif
- 14 Souk
- 15 Mosquée
- 16 Mosquée
- 17 Cimetière Sidi Ghrib
- 18 Groupe Scolaire Annasr



### **6-3. Le foncier**

Le statut du sol est diversifié et englobe des terrains domaniaux (80 Ha), des terrains appartenant aux eaux et forêts, des terrains habous, et des terrains privés. Le centre actuel avec ces constructions et équipements est situé sur un terrain domanial ce qui pose un problème d'acquisition et d'extension urbaine. Plusieurs logements ont été érigés sur ce foncier et posent un problème d'occupation illégale. La maîtrise du foncier doit être prise au sérieux et un consensus doit être recherché entre les différents propriétaires pour une bonne orientation et programmation future.

Le parcellaire dans le centre est de taille variée entre petites parcelles des constructions situées entre le pôle administratif et le terrain des eaux et forêts avec une superficie des lots ne dépassant pas 80 m<sup>2</sup>. La présence d'habitat insalubre (bidonville) situé à l'Ouest du dispensaire doit être restructurée et ses habitants relogés. Les autres parcelles en dehors du titre foncier du domaine sont occupées par des cultures et dans la moyenne dépasse largement l'hectare.

Au niveau du centre de Tafrant la **consommation du foncier** pour le bâtiment est quasiment nulle au regard du nombre de permis de construire délivrés ces 5 dernières années : zéro demande d'autorisation.

Pour essayer de dépasser ce blocage il y a lieu d'orienter l'urbanisation tout autour de la P5306 vers les terrains privés situés sur les crêtes et dominant le lac du barrage à l'Ouest et les terres de culture en contrebas côté Nord-est. Le terrain domanial doit servir à attirer les investisseurs surtout dans le domaine touristique pour la construction de maisons d'hôtes, fermes rurales écologiques, camping-caravaning, ...

### **6-4. Forme urbaine**

Le centre de Tafrant est l'un des nombreux centres ruraux de la zone pré rifaine issue des mutations des établissements humains des montagnes du Maroc, du positionnement administratif et du contrôle du territoire. Les administrations ont été implantées sur des hauteurs le long de la route classée contrôlant ainsi le passage entre le Nord (RN2 et Chefchaouen) et le Sud (RN6 et la ville de Fès).

L'urbanisation dans le centre de TAFRANT a pris naissance sur la partie haute de la colline à l'écart des espaces agricoles et de pâturage. Les 1<sup>ère</sup> installation se sont faite dès le début du protectorat (1924) pour répondre à un problème administratif et sécuritaire ce qui fait de ce centre le plus vieux de la province.

Le tissu urbain présente un habitat ancien formé par des groupements le long de l'axe qui mène au pôle administratif regroupant un poste de commandement militaire, une poste, des logements administratifs sous forme individuelle, ...etc. Avec la création de la commune rurale, les premiers équipements de l'administration marocaine ont fait leur apparition sur les vestiges de l'époque coloniale sur un terrain domanial. L'habitat qui s'ensuit est formé de maisons individuelles pour le personnel administratif et de maisons rurales dispersées autour des terres de culture.

### **6-5. Habitat et conditions d'habitation des ménages**

#### **a- Typologie d'habitat**

Sur la base du RGPH 2004, 32,6% des ménages dans la commune habitaient des logements composés de 1 à 2 pièces, 23,6% habitaient des logements de 3 pièces et 19,5% logeaient dans des habitats dotés de 4 pièces. Les ménages qui occupaient des logements de 5 pièces et plus représentaient 24,2%.

L'habitat le plus répandu dans la commune est l'habitat rural qui constitue 94,1% des constructions.

**PDAR DU CENTRE DE TAFRANT**

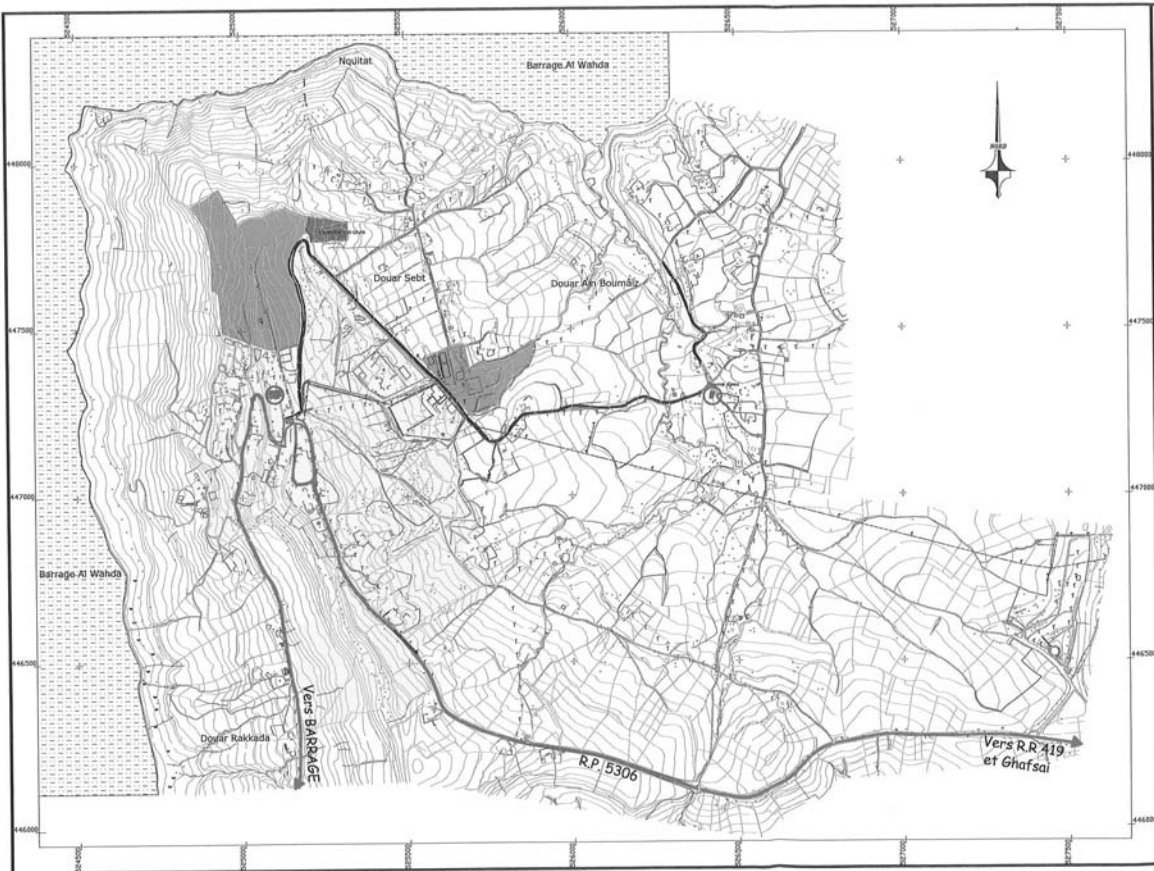
**CARTE DU FONCIER**

**LEGENDE:**

-  Routes Classées
-  Route Communale Asphaltée
-  Pistes
-  Ligne Moyenne Tension
-  Ligne Basse Tension
-  Lac du Barrage

**ZONAGES:**

-  Domaine Privé de l'état
-  Domaine Communal
-  Eaux et Forêt
-  Habous
-  Privé



## **b. Statut d'occupation des logements**

Selon le RGPH de 2004, 89,9% des ménages de la commune rurale de Tafrant sont propriétaires de leur logement et 3,8% en sont locataires. Les autres statuts d'occupation (logements de fonction, logements gratuits, etc.) représentent 6,3% et se trouve en particulier dans le chef lieu de commune.

### **Conclusion :**

**Dans cette perspective Tafrant possède, hormis les avantages de sa situation géographique, des atouts qu'il convient de souligner :**

**Une route classée traversant le centre sur les hauteurs de la retenue d'eau du barrage El Wahda au milieu d'un espace verdoyant formé de zones boisées, de zones de culture et d'arbres fruitiers ;**

**Un poste des eaux et forêts qui renforce le volet environnemental et protège ce patrimoine forestier de plus de 1325 Ha tout en augmentant l'attractivité du centre ;**

**Un artisanat à développer pour la promotion des produits locaux ;**

**Un commerce assez fourni en points de vente en complémentarité avec le souk hebdomadaire du mercredi qui anime l'activité et l'échange ;**

**L'existence des équipements de superstructure en nombre suffisant entre administration (siège communal, caïdat, centre de santé rural et son module d'accouchement, d'une poste, d'un poste forestier, ...), enseignement (école primaire Ennasr, collège 16 novembre, lycée Imam Ghazali, etc.). Le secteur éducatif est complété par un internat, une maison de l'étudiant et une maison de l'étudiante.**

**Actuellement chef-lieu de commune, de même nom, s'est développé grâce essentiellement à son rôle administratif et de contrôle s'étirant le long de la RP5306.**

**On peut donc valablement soutenir que le centre de Tafrant se présente sous forme d'une agglomération pluri nucléaire composée d'un noyau central constitué par le groupement des équipements publics concentrés en plein centre des groupements d'habitats constitués par des habitations groupées type économique et par les constructions insalubres sur un foncier du domaine public. Cependant ce développement s'est fait sans prendre en considération des équipements d'infrastructure. Ce qui explique que ces agglomérations se trouvent actuellement confrontées à de sérieux problèmes d'infrastructures notamment en terme de distribution et de gestion des services publics (voiries, assainissement liquide et solide, ...). Ces constructions non réglementaires posent un problème de titre foncier que les propriétaires des logements n'ont pas.**

**C'est dans le cadre global que s'inscrit l'étude du plan de développement du centre de « Tafrant » destinée à maîtriser l'urbanisation dans cette espace et réussir la réalisation d'un cadre urbain équilibré et harmonieux, doté de tout ce qui fait défaut au tissu existant.**

## **6-6. Evaluation de l'ancien PDAR**

La commune urbaine a connu 2 documents d'urbanisme à savoir :

- a) Le 1<sup>er</sup> plan de développement réalisé sur un terrain domanial de 81 ha ;
- b) Le plan de développement homologué le 18 Juin 1998 qui est caduc depuis 6 ans.

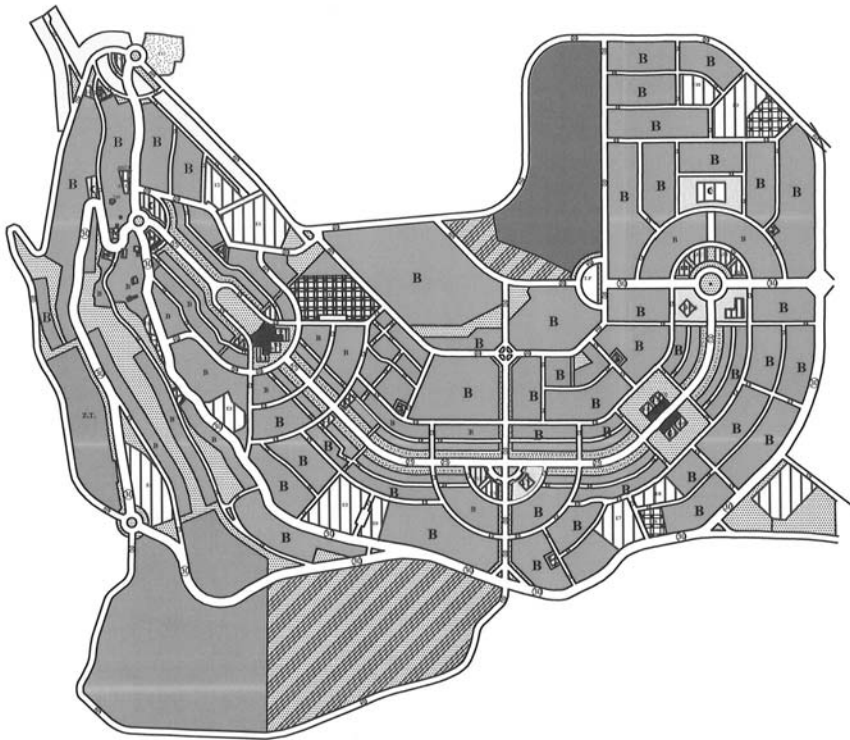
**Le plan de développement de 1998** est arrivée à échéance de sa validité. Ce qui a poussé les planifications à décider son actualisation par la mise en cohérence globale du développement spatial du territoire avec l'aire ouverte à l'urbanisation qui nous paraît exagérée. Le PDAR n'a

**PDAR DU CENTRE DE TAFRANT**

**PLAN DEVELOPPEMENT HOMOLOGUE**

**LEGENDE:**

-  Zone Habitat Rural
-  Zone Habitat et Commerce Continu
-  Villas
-  Commerce et Artisanat
-  Zone Vivriere
-  Zone Touristique
-  Zone Non Aedificandi Boisée
-  Equipements



eu aucun effet sur l'évolution urbaine qui, en dehors de quelques équipements (collège, lycée, etc.) n'a vu aucune construction voir le jour depuis.

Le plan de développement en cours a prévu sept types de fonction ou zonages à savoir :

- Zone d'habitat rural en R+1 sur des superficies de 300 m<sup>2</sup> ;
- Zone d'habitat individuel sous forme de villa en R+1 sur 400 m<sup>2</sup> ;
- Zone d'habitat vivrier en R+1 sur 2500 m<sup>2</sup> ;
- Zone d'habitat et de commerces en R+2 sur parcelle 350 m<sup>2</sup> ;
- Zone de commerce et d'artisanat en RDC, superficie 15 m<sup>2</sup> ;
- Zone touristique en R+1 sur des superficies de 400 m<sup>2</sup> ;
- Et enfin une zone d'activité en R+1 occupant une superficie minimale de 300 m<sup>2</sup>.

En plus de la fonction habitat l'espace du PDAR homologué a vu la programmation d'un certain nombre d'équipements dont la grande majorité n'ont pas été réalisés.

Toutes ces irrégularités et ces insuffisances doivent être prises en compte afin de mettre à jour le PDAR et aller au delà par une planification judicieuse s'appuyant sur les besoins réels des populations selon les normes et les opportunités foncières capables de répondre aux besoins estimés.

## **7- PLAN D'OCCUPATION DU SOL :**

Le constat du développement spatial du centre, objet de l'élaboration du plan de développement, est caractérisé par une petite concentration d'habitat autour du pôle administratif et d'un éparpillement des constructions à travers les espaces. L'habitat dense est formé de logement sur de petite parcelle autour de la mosquée et de l'axe commercial. Une concentration de bidonvillois à l'Ouest du dispensaire surplombant le barrage nuit à cet environnement et nécessite leur recasement. L'autre typologie d'habitat est formé par de l'habitat rural dispersé ou groupé sous forme de douars reliés au pôle administratif par une route communale asphaltée et par des piste à peine carrossables. Ces occupations épousent des terrains moins accidentés qui se sont étalées à partir du pôle administratif vers l'Est (douar Boumaiz et douar Boukalaa). Par la suite d'autres occupations ont vu le jour surtout dans les douars environnant qui ont vu leurs espaces s'étendent.

L'état actuel de l'occupation du sol se présente come suit :

### **7-1. L'habitat**

4 typologies se côtoient dans le centre :

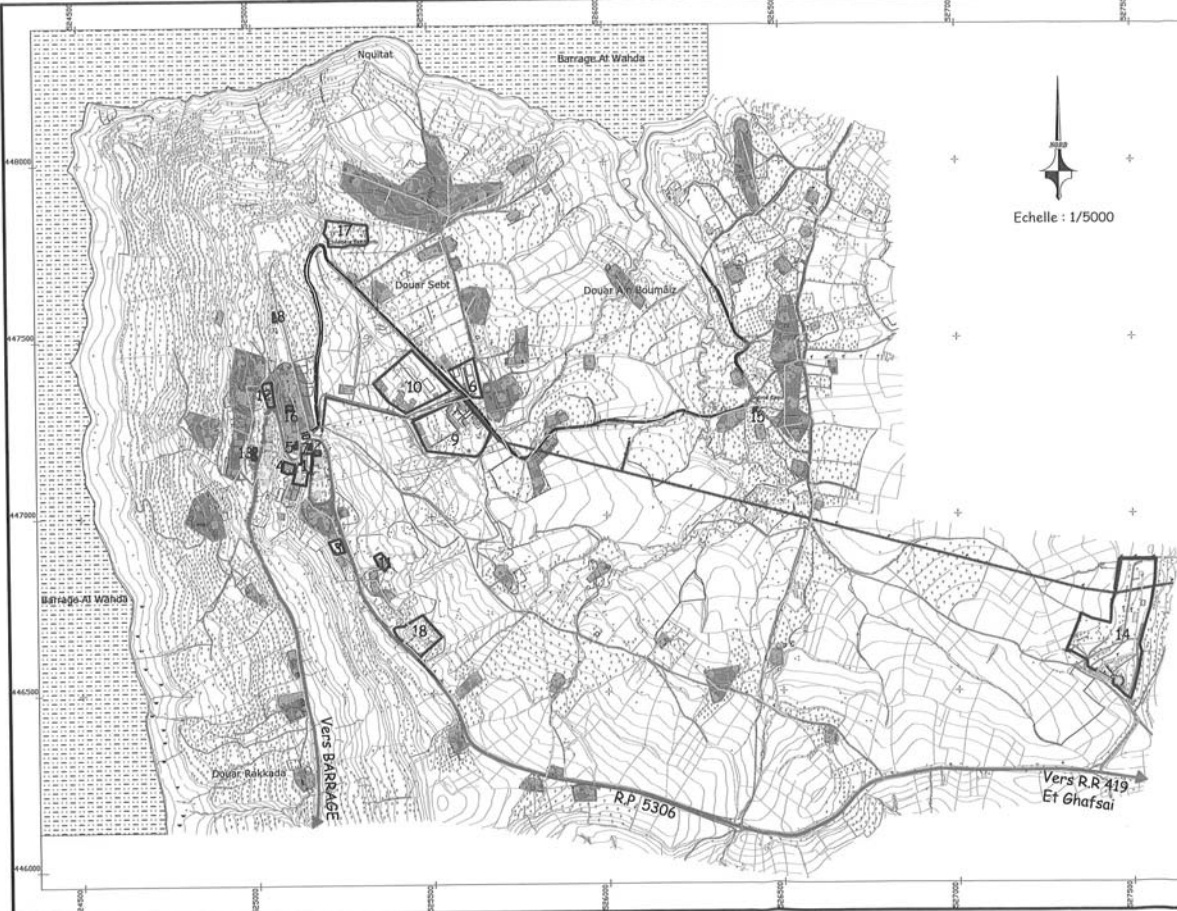
- ✓ Zone d'habitat continu à deux niveaux ;
- ✓ Zone d'habitat individuel sous forme villas composée essentiellement de logement de fonction (personnel de la commune, logement du caïd et du khalifa, logement du personnel médical, logement des cadres enseignants, ...) ;
- ✓ Zone d'habitat de bidonvillois insalubre et non réglementaire qu'il faut restructurer ou recaser ailleurs et dégager ainsi ce terrain domanial pour des opportunités touristiques ;
- ✓ Zone d'habitat dispersé à travers les terres de culture.

### **7-2. Equipements de superstructure**

A cet habitat, un certain nombre d'équipements ont été réalisé à ce jour et qui se présentent ainsi :

# PDAR DU CENTRE DE TAFRANT

## CARTE D'OCCUPATION DU SOL



Echelle : 1/5000

### LEGENDE:

- Routes Classées
- Route Communale Asphaltée
- Pistes
- Ligne Moyenne Tension
- Ligne Basse Tension
- Chaobas et Cour D'eau
- Habitat Rural
- Habitat Type marocain "Economique"
- Habitat Individuel "Vills"
- Lac du Barrage
- Zones Boisées et Forestières
- Zones de Culture, de Pâturage

### EQUIPEMENTS EXISTANTS :

1	Commune	544 m <sup>2</sup>
2	Caldat	217 m <sup>2</sup>
3	Châteaux d'eau et Bureau ONEP	1229 m <sup>2</sup>
4	P.T.T	284 m <sup>2</sup>
5	Maison d'étudiant	186 m <sup>2</sup>
6	Maison d'étudiante	5873 m <sup>2</sup>
7	Forces Auxillaires	93 m <sup>2</sup>
8	Eaux et Forêts	203 m <sup>2</sup>
9	Collège 16 Novembre	23871 m <sup>2</sup>
10	Lycée Imam Ghazali	20494 m <sup>2</sup>
11	Forces Auxillaires	1188 m <sup>2</sup>
12	Centre de Santé et Unité d'accouchement	1587 m <sup>2</sup>
13	Association Sportif	308 m <sup>2</sup>
14	Souk	50468 m <sup>2</sup>
15	Mosquée	88 m <sup>2</sup>
16	Mosquée	293 m <sup>2</sup>
17	Cimetière Sidi Ghrîb	7638 m <sup>2</sup>
18	Groupe Scolaire Annasr	8528 m <sup>2</sup>

- ✓ **Equipements Administratifs :**
  - Siège de la commune ;
  - Siège de la caïdat ;
  - Agence des PTT ;
  - Eaux et forêts ;
  - Château d'eau et bureaux de l'ONEP ;
  - Casernement des forces auxiliaires ;
  - Locaux du tribunal non opérationnel.
  
- ✓ **Equipements Socio-éducatifs :**
  - Mosquées ;
  - Four ;
  - Cimetières ;
  - Dar Attalib ;
  - Dar Attaliba.
  
- ✓ **Equipement d'Enseignement :**
  - 1 école primaire Ennasr ;
  - Collège 16 novembre avec internat ;
  - Lycée Imam Ghazali.
  
- ✓ **Equipement de Santé :**
  - Centre de santé communal avec module d'accouchement.

### **7-3. Activités commerciales**

- ✓ La grande partie du territoire du centre est occupée par l'activité agricole sur des terrains de bonne qualité, propices pour la céréaliculture, les légumineuses et les plantations d'arbres fruitiers en l'occurrence l'olivier.
- ✓ Commerces : formés par des boutiques le long des axes menant au service des eaux et forêts et à la mosquée dans le centre pour les besoins locaux ;
- ✓ Cafés-restaurants qui se trouvent autour de la place du pôle administratif répondant aux besoins des passants et bien sur des habitants ;
- ✓ Le souk bien que situé à l'écart du centre au croisement de la R419 et de la P 5306 constitue une composante importante à l'échelle du tissu urbain du centre. Pour le revaloriser il y a lieu de programmer des zones d'habitat et d'activité épousant la pénétrante au pôle administratif (P5306) permettant ainsi une liaison et une certaine continuité morphologique épargnant ainsi les bonnes terres agricoles de la partie basse.



# PROJET DE PLAN DE DEVELOPPEMENT AU 1/2000 ET SON REGLEMENT

## SYNTHESE, PROJECTIONS ET PROJET DE PLAN DE DEVELOPPEMENT AU 1/2000ème

### 1-SYNTHESE

#### 1-1 Niveau régional

Il s'agit, entre autres, des dysfonctionnements multiples dont souffre la région sur les plans sociodémographique, environnemental et urbanistique, en dépit de son essor dans le domaine économique. Ces dysfonctionnements auront certes un impact sur l'essor économique et social de la commune qui vont devoir affronter un double déficit : celui de rattraper les retards cumulés au niveau local et celui de faire face aux retombées néfastes des problèmes dont souffre actuellement la région.

En effet, sur le plan sociodémographique, la région de Fès-Meknès présente :

Une densité importante : d'environ 104,8 hab./km<sup>2</sup> en 2014, soit plus de 2 fois la moyenne nationale.

La densité provinciale est également très importante avec 118,6 hab./km<sup>2</sup>. Cette forte densité engendre une grande pression sur les ressources naturelles au niveau rural.

Un exode rural important, notamment vers les grandes villes telles que Fès, Meknès et Taza dû à la forte attractivité de ces pôles et au manque d'opportunités de travail et d'équipements au niveau de la commune rurale.

Un faible niveau de qualification des populations ; ce qui constitue un frein au développement de la région. Les taux d'analphabétisme sont forts et les niveaux d'instruction sont bas.

Sur le plan environnemental, la région est fortement touchée par la pollution des bassins hydrographiques, notamment le Sebou qui est le bassin le plus pollué du pays.

Sur le plan urbanistique, les extensions urbaines non maîtrisées et souvent non contrôlées, générées par l'accroissement démographique interne et l'attrait du développement économique récent sont à l'origine de cette prolifération.

#### 1-2 Niveau communal et du centre de Tafrant

##### a- Atouts et potentialités

Matières premières variées : les productions agricoles peuvent être mieux exploitées, commercialisées, voire même industrialisées (olives en conserve, huiles d'olives, commerce de lait et d'œufs, etc.).

Terres propices à la céréaliculture, à l'arboriculture et à l'élevage.

Ressources naturelles sont les atouts de la commune (les paysages, la faune, la flore, le lac du barrage, etc.) pour valoriser le secteur touristique.

Un potentiel humain important : La jeunesse des habitants doit être perçue comme une réserve et un facteur de croissance. Il serait intéressant de développer le potentiel artisanal et industriel (agro-industriel en particulier) de la Commune.

Du point de vue environnemental : L'assainissement liquide et surtout solide est primordial pour permettre un développement viable. D'autres actions doivent être entreprises pour préserver l'environnement et assurer un développement durable de la commune :

- La délimitation des zones d'extension urbaines en dehors des sites écologiques et des espaces cultivables ;
- La création d'une décharge communale ou intercommunale contrôlée ;
- L'arrêt d'évacuation des déchets solides et liquides dans la nature ;
- La généralisation des branchements d'eau potable à toutes les habitations à long terme.

Sur le plan spatial : La commune de Tafrant dispose de potentialités spécifiques importantes et de perspectives engendrés par le développement provincial et par la programmation de grands équipements.

### **b- Contraintes et difficultés**

A côté des atouts favorables dont jouit la commune étudiée et qui sont essentiellement naturels et humains, celle-ci souffre en même temps de grandes difficultés économiques et sociales qui handicapent toute tentative de développement. En effet :

- La prédominance des cultures en Bour rend l'activité fortement dépendante des aléas climatiques ; et avec la sécheresse que connaît le pays ces dernières années ;
- Les rendements agricoles restent faibles étant donné la faible irrigation des parcelles et le coût élevé des équipements agricoles ;
- La pauvreté des exploitants freine toute tentative de développement et de mécanisation du secteur ;
- Le secteur de l'élevage souffre de la sécheresse, de l'augmentation des prix des aliments et se limite en majorité à l'autosuffisance ;
- La commune souffre en outre d'une condition sociale inquiétante. En effet :
  - Le taux d'analphabétisme est élevé ;
  - Le taux de fécondité y est relativement important ;
  - L'âge moyen au premier mariage est toujours bas ;
- Le niveau d'équipements publics est généralement déplorable (faiblesse du réseau d'assainissement, faibles taux de branchement à l'eau potable) en raison des moyens financiers très limités de la Commune ;
- Les infrastructures routières sont très modestes et très souvent à l'état de pistes, ce qui pose de grands problèmes d'accessibilité à certaines zones lors de fortes pluies ;
- La nature du terrain rend la Commune vulnérable aux inondations et à l'érosion.

### **d- Tendances de développement et objectifs**

Le diagnostic combiné aux nouvelles dispositions des textes relatifs à l'urbanisme nous a permis d'élaborer des propositions plus adaptées et favoriser l'opérationnalité du nouveau plan de développement.

Le centre n'a pas connu de développement anarchique puisque son évolution a été très lente épargnant ainsi les espaces agricoles, les espaces naturels et les espaces de grandes valeurs environnementales.

Partant de toutes ces considérations, le plan de développement du centre de **Tafrant** a fixé pour objectifs :

- ✓ La sauvegarde des espaces naturels et de grandes valeurs environnementales (forêts, zones boisées, zones de culture, cours et retenue d'eau, ...) ;

- ✓ La restructuration des espaces insalubres et non réglementaire du centre (bidonvilles encore présents) ;
- ✓ L'orientation de son développement permettant une maîtrise du foncier, une maîtrise des douars engagés et l'optimisation des infrastructures routières existantes ;
- ✓ La traversée du centre formée par la P5306 servira comme un boulevard urbain sur lequel convergent les voies d'aménagement ;
- ✓ Plusieurs pôles ont été créés pour organiser l'espace urbain ;
- ✓ Les équipements ont été injectés suivant une localisation judicieuse ;
- ✓ Création d'une infrastructure d'accueil touristique localisée sur le flanc Ouest du centre avec vue plongeante sur le lac du barrage Al Wahda ;
- ✓ Proposition de 6 zones d'habitat en plus des zones d'activités économiques et touristiques se traduisant par une morphologie variée ;
- ✓ Les équipements nécessaires à l'horizon du document (10 ans) ont été proposés en nombre suffisant et avec des surfaces conséquentes ;
- ✓ Une réglementation souple, évolutive et permettant la dérogation est à proposer.

Le plan de développement a pris en compte les différentes contraintes à son évolution et qui se résument à :

#### ✓ **Topographie**

Le site de Tafrant est caractérisé par un relief montagneux et accidenté ponctué par des dépressions donnant naissance à des petites cours d'eau et des chaabas déchargeant leurs eaux dans la retenue du barrage El Wahda. Le point culminant du centre par lequel passe la P5306 est à 305 m d'altitude. A partir de cet axe routier on a deux inclinaisons qui vont vers la retenue du barrage El Wahda dont le niveau culmine à 150 m d'altitude. Ce qui fait que le centre présente par endroit des pentes assez raides contraignant le passage des voies d'aménagement.

#### ✓ **Infrastructures**

Le centre est sous équipé et souffre de l'absence d'un réseau d'assainissement collectif, d'une collecte des déchets solides organisés, de décharge publique étanche et contrôlée et de voiries internes asphaltées et aménagées, etc....

#### ✓ **Les terres naturelles et de culture**

Principale ressource des populations locales, les terres agricoles qui composent la principale occupation du sol doivent être sauvegardées et frappées par un zonage adéquat (zone RA et zone vivrière autour de l'espace urbain. Le domaine forestier doit être protégé et sauvegardé de toute urbanisation.

#### ✓ **Risques sismiques**

Le centre de Tafrant est classé parmi la première zone sismique au Maroc (même classement que la région d'Agadir). Le territoire auquel appartient le centre connaît souvent des glissements de terrains. Les constructions doivent prendre en compte cette contrainte évitant toute catastrophe




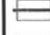





#### ✓ **Risques d'inondations**

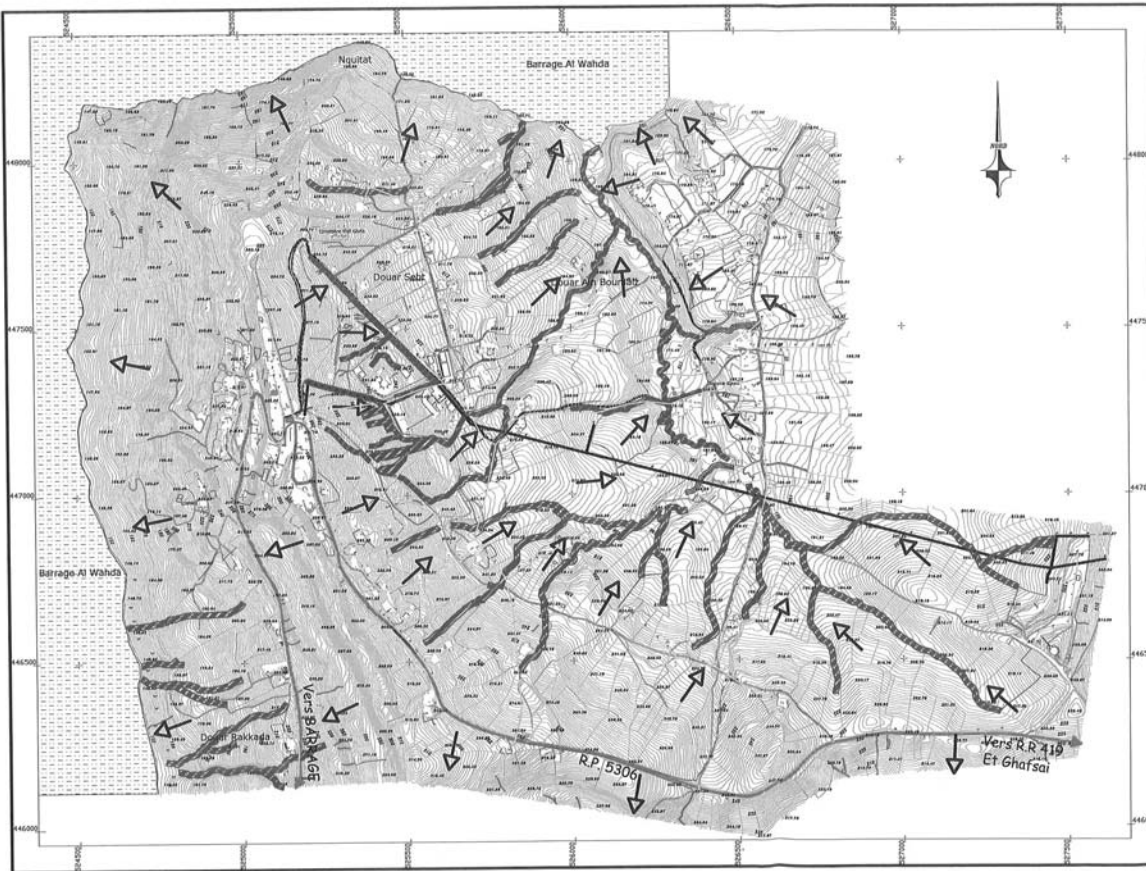
Les zones proches des cours d'eau et des chaabas sont sujettes à des débordements des eaux de pluie. Une grande partie de la plaine alluviale est souvent menacée par les

# PDAR DU CENTRE DE TAFRANT

## CONTRAINTES ET BASSINS VERSANTS

### LEGENDE:

-  Routes Classées
-  Route Communale Asphaltée
-  Pistes
-  Ligne Moyenne Tension
-  Ligne Basse Tension
-  Chaabas et Cour d'eau
-  Lac du Barrage
-  Zone d'écoulement inondable
-  Sens d'écoulement des Eaux / Bassins Versants



fortes pluies. L'infrastructure (tracé des voies), les zones d'urbanisation doivent tenir compte de cette contrainte dont le respect est impératif.

#### ✓ Foncier

Le statut du sol dans le centre est constitué d'un terrain domanial de 81 Ha englobant les équipements administratifs, d'enseignement, de logement continu et de bidonvilles. Le reste de l'aire d'aménagement en dehors d'un terrain communal, d'une propriété des eaux et forêts et des espaces de culte et de cimetières appartenant aux habous est privé. Le plan de développement a pris en compte cette contrainte afin de faciliter l'investissement étatique et privé.

#### ✓ Contraintes environnementales

Les zones sensibles ont été protégées des fortes pressions par une urbanisation planifiée évitant une occupation anarchique surtout sur les versants donnant sur la retenue du barrage. Le schéma directeur d'assainissement doit être réalisé ainsi qu'une station de traitement. Les rejets solides doivent trouver une place et un espace contrôlé et étanche dans le cadre d'un projet intercommunal.

#### ✓ Contraintes liées au passage de la route classée

Le développement doit intégrer la route provinciale 5306 en tant que composante du site et non comme contrainte bloquant le franchissement de celle-ci et limitant le lien entre les différentes parties du territoire du centre.

### 1-3. Les projections démographiques pour les dix années à venir :

Quel que soit le degré de fiabilité et de précision qu'elle peut atteindre, aucune perspective démographique ne peut prétendre à la fixation du nombre exact d'une population à une date précise. Ainsi, et pour pouvoir se rapprocher le plus de la réalité, nous allons présenter deux scénarios d'évolution afin d'estimer la population future de la commune : un scénario tendanciel et un scénario de dynamisation.

Pour ces deux scénarios, la formule utilisée est la suivante :

$$P_t = P_0 \times (1+r)^x$$

Avec :

- $P_t$  : l'effectif de la population à la date  $t$  cherchée ;
- $P_0$  : l'effectif de la population à la date de départ ;
- $r$  : Le taux d'accroissement moyen annuel ;
- $x$  : le nombre d'années de projection (différence entre l'année de projection et la date de départ).

Nous avons pris en compte un scénario volontariste basé sur l'évolution démographique remarquée durant la dernière décennie, mais tout en corrigeant la tendance antérieure par l'introduction de certaines données économiques et conjoncturelles, notamment les projets immobiliers et touristiques prévus et qui sont susceptibles d'augmenter les potentialités d'accueil dans l'aire d'étude.

En effet, la commune rurale de Tafrant et plus particulièrement le centre de Tafrant, connaît en plus de l'accroissement démographique naturel, une certaine amélioration des

indicateurs sociaux à même de réorienter les tendances de l'évolution future de sa population. Il s'agit notamment du phénomène conjugal et de la fécondité qui est de plus en plus marqué, d'une part, par la régression de l'âge moyen au premier mariage, le recul de l'indice synthétique de fécondité, la diminution de la taille des ménages, et d'autre part, par l'amélioration relative des conditions de vie.

Tout ceci nous incite à proposer un scénario volontariste qui prend en compte les orientations stratégiques assignées dans ce P.D.A.R, et ce pour maîtriser l'évolution future au sein de la commune tout en réduisant l'aire d'aménagement du P.D.A.R. en cours.

Les hypothèses proposées par ce scénario prévoient :

- Le développement économique du centre ;
- L'amélioration du niveau de vie des habitants ;
- L'amélioration du niveau d'équipements à court ou à moyen terme ;
- Le maintien de la population au sein du centre avec l'attractivité des habitants des communes et douars limitrophes sous équipés.

Selon le scénario volontariste, les projections de la population et des ménages du centre de Tafrant se présentent comme suit :

**Tableau n°2 :**

	2004	2014	2020	2025
<b>Population</b>	+ 0,20%	+ 0,45%	+ 1,50%	+ 2,00%
<b>Ménages</b>	+ 0,84%	+ 1,79%	+ 2,50%	+ 3,00%

**Tableau n°3 : Projection de la population et des ménages du centre de Tafrant (scénario volontariste) :**

	Centre Tafrant				
	1994	2004	2014	2020	2025
<b>Population</b>	938	956	1.000	1.093	1.207
<b>Ménages</b>	161	175	209	243	281

Ainsi, selon le scénario volontariste, la population du centre de Tafrant serait à horizon du P.D.A.R. en 2025 de 1.207 personnes répartis sur 281 ménages.

Afin de lever les handicaps, remédier aux carences et exploiter les atouts tout en équilibrant socialement et spatialement l'aire urbaine du centre. Le plan de développement du centre de Tafrant a pris pour objectifs de :

- Comblent les déficits d'équipements d'infrastructure et de superstructure ;
- Proposer une diversification des fonctions ;
- Proposer une armature urbaine hiérarchisée pouvant être le support des réseaux d'infrastructure manquants (adductions d'eau potable, assainissement, réseau téléphonique et électrique etc.....) ;
- Proposer un ordonnancement architectural des grands axes tout en recherchant les entités architecturales régionales ;
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel (forêt, terres agricoles, lit d'oued, collines ...) ;
- Maîtriser les mutations de l'habitat rural dans centre et trouver les moyens adéquats à la réalisation de typologie d'habitat en harmonie avec le milieu ;
- Proposer un règlement d'aménagement varié et souple favorisant l'investissement et réglementant la dérogation.

Toutes ces actions nous ont permis d'élaborer un plan de développement se développant sur une aire maîtrisée et regroupant les fonctions ci-dessous :

✓ **ZONE HABITAT :**

➤ Zone d'habitat continu le long de la RP (ZHC1) : 2,48 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
Z.H.C.1	120	8,5 m (R+1)	- Construction en alignement ; - Cour arrière 16 m <sup>2</sup>

➤ Zone d'habitat continu le long de la RP (ZHC2) : 2,10 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
Z.H.C.2	120	11,5 m (R+2)	- Construction en alignement ; - Cour arrière 16 m <sup>2</sup>

➤ Zone d'habitat mono familiale à moyenne densité (HMD1) : 2,86 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
H.M.D.1	160	8,5 m (R+1)	Cour arrière 16 m <sup>2</sup>

➤ Zone d'habitat mono familiale à moyenne densité (HMD2) : 17,25 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
H.M.D.2	160	11,5 m (R+2)	Cour arrière 16 m <sup>2</sup>

➤ Zone d'habitat individuel (D) : 11,07 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
D	400	4,5 m (RDC)	- CUS ≤ 30% ; - COS ≤ 0,6%

➤ Zone d'habitat individuel (D1) : 4,78 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
D1	400	8,5 m (R+1)	- CUS ≤ 30% ; - COS ≤ 0,6%

➤ Zone d'habitat rural à 2 niveaux (HR) : 44,69 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
H.R.	300	8,5 m (R+1)	- CUS ≤ 50% ; - COS ≤ 1%

☛ Zone à restructurer (H.A.R.) : 3,18 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
H.A.R.	-	4,5 m (RDC)	- Cette zone doit obéir à un cahier des charges de la restructuration.

☛ Zone à restructurer (H.A.R1) : 3,29 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
H.A.R1	-	-	- Cette zone doit obéir à un cahier des charges de la restructuration.

☛ Une zone de réserve agricole (R.A.)

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
R.A.	5.000	8 m (R+1)	- Surface constructible 1/25 du lot

☛ Et une zone d'activité (Z.A.) : 1,40 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
Z.A.	100	4,5 m (RDC)	- Largeur de la parcelle 10 m.

☛ Une zone de réserve stratégique (R.S.) : 0,05 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
R.S.	-	-	- Projets intégrés.

☛ Zone touristique (Z.T.) : 12,91 ha

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
Z.T	400	8,5 m (R+1)	- CUS 30% de la surface totale ; - COS : 0,45%

☛ Zone non aedificandi (Z.N.)

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
Z.N	-	-	Conformément au plan

☛ Zone boisé (Z.B.)

Zone	Surface minimale en m <sup>2</sup>	Hauteur	Renseignements complémentaires
Z.B	-	-	Conformément au plan



✓ **EQUIPEMENTS :**

	Existe en Ha	à créer en Ha	Total en Ha
<b>Enseignement</b>			
• Lycée : E1	2,74		2,74
• Collège : E2	2,38		2,38
• Groupe scolaire : E3	0,77		0,77
• Crèche : E4		0,04	0,04
• Equipement communal : E5		0,61	0,61
<b>Total</b>	<b>5,89</b>	<b>0,65</b>	<b>6,54</b>
	Existe en Ha	à créer en Ha	Total en Ha
<b>Administration</b>			
• Commune	0,34		0,34
• Caïdat : C	0,02		0,02
• PTT	0,10		0,10
• Equipement communal : DT1	0,01		0,01
• Maison d'étudiante : DT2	0,58		0,58
• Dar Attaliba : DT3		0,23	0,23
• Forces auxiliaires : F.A1	0,009		0,009
• Forces auxiliaires : F.A2	1,35		1,35
• Eau et forêts : E.F.	0,02		0,02
• Administration a1		0,11	0,11
• Tribunal	0,02		0,02
• Administration : a2		0,18	0,18
• Equipement socio-culturel : a3		0,15	0,15
• Administration : a4		0,10	0,10
• Administration : a5		0,22	0,22
• Gendarmerie : G		0,56	0,56
• Foyer féminin : F.F.		0,09	0,09
• Maison de jeune : M.J.		0,14	0,14
• Centre commercial : P1		0,20	0,20
<b>Total</b>	<b>2,449</b>	<b>1,98</b>	<b>4,429</b>
	Existe en Ha	à créer en Ha	Total en Ha
<b>Installation de la vie sociale</b>			
• Château d'eau et bureau ONEP	0,12		0,12
• Mosquée : M1	0,02	-	0,02
• Mosquée : M2	0,008	-	0,008
• Mosquée du vendredi : M3		0,15	0,15
• Cimetière : Ci1	0,76	-	0,76
• Fontaine	0,02		0,02
• Souk	5,04		5,04
• Hammam		0,05	0,05
• Four		0,03	0,03
<b>Total</b>	<b>5,848</b>	<b>0,23</b>	<b>6,078</b>
	Existe en Ha	à créer en Ha	Total en Ha
<b>Santé</b>			
• Centre de santé +Unité d'accouchement	0,14	-	0,14
<b>Total</b>	<b>0,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,14</b>
	Existe en Ha	à créer en Ha	Total en Ha
<b>Sport</b>			
• Terrain de sport (foot bal) : Sp1	-	1,33	1,33
• Terrain de sport de proximité : Sp2	-	0,65	0,65
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>1,98</b>	<b>1,98</b>

## PDAR DU CENTRE DE TAFRANT

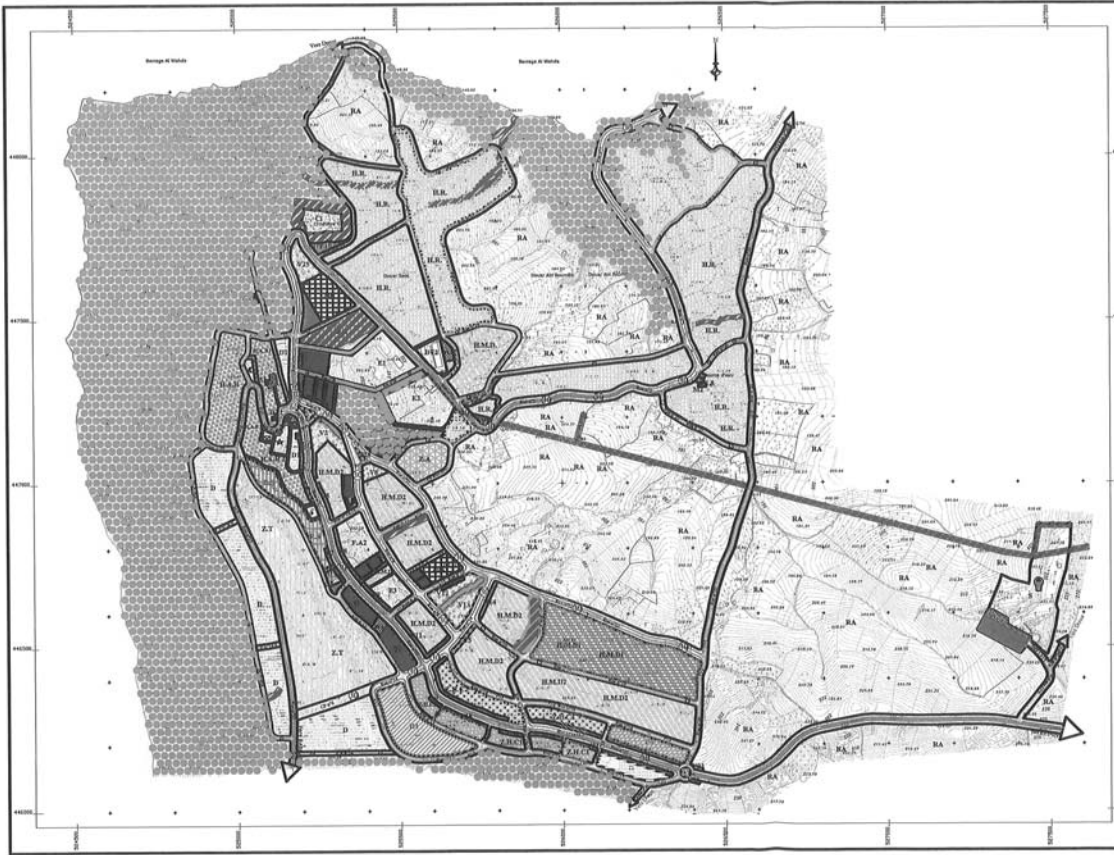
### LEGENDE:

#### Zonage

- |  |  |  |                            |
|--|--|--|----------------------------|
|  | Zone d'habitat continue en R-2                                 |  | Zone à restructurer        |
|  | Zone d'habitat continue en R-1                                 |  | R.A. Réserve agricole      |
|  | Zone d'habitat monofamiliale de moyenne à forte densité en R-2 |  | Zone d'activité artisanale |
|  | Zone d'habitat monofamiliale à moyenne densité en R-1          |  | Réserve stratégique        |
|  | Zone Habitat Individuel/villas en RDC                          |  | Zone touristique           |
|  | Zone Habitat Individuel/villas en R-1                          |  | Zone non edificandi        |
|  | Zone d'habitat rural à 2 niveaux                               |  | Zone boisée                |
|  |  |  | Limite Domaine Forestier   |

#### EQUIPEMENTS EXISTANTS :

Commune		Existe	Crèche		A créer
Caidat		Existe	Ecole		A créer
PTT		Existe	Administration		A créer
Equipement communal		Existe	Administration		A créer
Maison d'étudiante		Existe	Maison de culturelle		A créer
Forces auxiliaires		Existe	Administration		A créer
Forces auxiliaires		Existe	Administration		A créer
Eaux et forêts		Existe	Gendarmerie		A créer
Tribunal		Existe	Maison de jeune		A créer
Centre de santé et unité d'accouchement		Existe	Foyer féminin		A créer
Lycée		Existe	Terrain de foot		A créer
Collège		Existe	Terrain de sport de proximité		A créer
Ecole		Existe	Tribunal		A créer
Château d'eau et bureau ONEP		Existe	Dar Attaliba		A créer
Mosquée		Existe	Mosquée		A créer
Mosquée		Existe			
Cimetière		Existe			
Fontaine		Existe			
Souk		Existe			
Hamman		A créer			
Four		A créer			



TOTAL GENERAL	14,327	4,84	19,167
---------------	--------	------	--------

## ANNEXES

### 1. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- P.D.A.R. homologué ;
- 2- R.G.P.H. 1994-2004-2014 ;
- 3- P.C.D. 2010 ;
- 4- Enquête relative au PDAR auprès de la commune ;
- 5- Monographie provinciale ;
- 6- Schéma de Développement et d'Aménagement Régional ;
- 7- Monographie de la région Taza-Taounate-El Hoceima ;
- 8- Monographie communale.

### 2. ABREVIATIONS UTILES

- R.G.P.H. : Recensement Général de la Population et de l'Habitat ;
- S.D.A.R. : Schéma de Développement et d'Aménagement Régional ;
- T.N. : Terrain Naturel ;
- B.T. : Basse Tension ;
- M.T. : Moyenne Tension ;
- H.T. : Haute tension ;
- R+1 : Rez de chaussée plus un étage.
- ORMVA : Office Régionale de Mise en Valeur Agricole ;
- ONEE : Office Nationale de l'eau et de l'électricité ;
- PERG : Programme d'Electrification Rurale Global ;
- OFPPT : Office de Formation Professionnel et de la promotion de travail ;
- CFP : Centre de formation Professionnelle ;
- BTP : Bâtiment et Travaux Publics ;
- PCD : Plan Communal de Développement ;
- SAU : Surface Agricole Utile ;
- TAMA : Taux d'Accroissement Moyen Annuel de la population ;
- HCP : Haut Commissariat au Plan.